

# COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 12 octobre 2016

<b>Président</b>	<b>:</b>	<b>M.</b>	<b>Christian BÉCHERRAZ</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>:</b>	<b>Mme</b>	<b>Charlotte CHEVALLIER</b>
<b>Scrutateurs</b>	<b>:</b>	<b>M.</b>	<b>Raphaël CORBAZ</b>
		<b>M.</b>	<b>Vincent HALDI</b>
<b>Huissier</b>	<b>:</b>	<b>M.</b>	<b>Jean-Michel TALON</b>

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 12 octobre 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016 :

## 2. Prestation de serment d'un conseiller ou d'une conseillère en remplacement de :

2.1. M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire

## 3. Nominations :

3.1 d'un membre de la Commission communication et organisation « CCO » en remplacement de M. Pablo Menzi (UDC), démissionnaire ;

3.2 d'un membre suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts communaux « COREMI » en remplacement de Mme Susanne Laubert Fürst (ML), démissionnaire ;

3.3 d'un membre de la Commission de gestion en remplacement de M. Joe Filippone (PLR), démissionnaire ;

3.4 d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire ;

3.5 d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Bernard Gret (PLR), démissionnaire.

## 4. Communication du Bureau notamment sur la composition

4.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet « Aide au logement 2.0 (deux point zéro) ». (Date de la commission : le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 00, avenue des Alpes 22, 1820

Montreux).

## **5. Correspondance**

## **6. Communication de la Municipalité**

## **7. Motions, postulats et interpellations déposés**

## **8. Rapports des commissions :**

- 8.1 sur le préavis No 22/2016 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.2 sur le préavis No 23/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.3 sur le préavis No 24/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.4 sur le préavis No 25/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.5 sur le préavis No 26/2016 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021 en matière de crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.6 sur le préavis No 28/2016 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 75'000.-, à financer par crédit complémentaire, à titre de participation à la recapitalisation, à hauteur de CHF 300'000.-, de la Fondation du Septembre musical à Montreux. (Rapp : M. Jean-Jacques Kiala) ;
- 8.7 sur le préavis No 29/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" et de la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex. (Rapp : M. Bernard Tschopp) ;

- 8.8 sur le préavis No 30/2016 relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" ainsi que la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.-. (Rapp : M. Bernard Tschopp ; rapp de minorité M. Florian Chiaradia) ;
- 8.9 sur le préavis No 33/2016 relatif à l'adoption des modifications apportées au dossier de révision du Plan général d'affectation (PGA) à la suite de l'approbation préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) du 10 juin 2015. (Rapp : M. Grégoire Furrer) ;
- 8.10 sur le rapport-préavis No 31/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum pour la fourniture et la pose d'afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings et en réponse au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016, « Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ». (Rapp : M. Yves Laurent Kundert) ;
- 8.11 sur le rapport-préavis No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif. (Rapp : M. Jean-Noël Jourdan) (rapport non reçu dans le délai) ;
- 8.12 sur le rapport No 21/2016 relatif au postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz intitulé « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements ». (Rapp : M. Michel Posternak).

## **9. Préavis de la Municipalité :**

- 9.1 No 35/2016 relatif à l'adoption du budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la séance de la commission intercommunale : le mercredi 2 novembre 2016 à 18 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens) ;
- 9.2 No 36/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.00 au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent. (Date de la séance de la commission : le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

- 9.3 No 37/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Date de la séance de la commission : le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;  
Note : Les préavis Nos 36/2016 et 37/2016, vu l'unité de matière, seront étudiés par la même commission.
- 9.4 No 38/2016 relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 pour la réalisation de 62 logements sur dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. (Date de la séance de la commission : le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 9.5 No 39/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants. (Date de la séance de la commission : le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 20h30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 9.6 No 40/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur. (Date de la séance de la commission : le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 19h00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 9.7 No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 473'000.- pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 - dites ancienne menuiserie Held. (Date de la séance de la commission : le jeudi 27 octobre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux).

## **10. Développement (s) des motions et des postulats :**

- 10.1 Motion de M. Daniel Manzini : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly » ;

## 11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

## 12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette deuxième séance de la législature 2016 - 2021 du Conseil communal de Montreux.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Il salue tout autant le public, toujours aussi fidèle, et relève la présence de M. Robert Rochat, ancien Municipal. Il salue également les journalistes présents.

M. le Président salue aussi, parmi le public, une délégation du Grand Conseil valaisan et de son service parlementaire, emmenée par Messieurs Diego Wellig, Premier Vice-président et Claude Bumann, Chef du service parlementaire. Ils sont venus, avant le début de notre séance, accompagnés d'un représentant de la société qui a commercialisé nos installations techniques pour les visiter et ils assisteront également à nos débats, jusqu'à environ 20h45.

Ce soir, M. le Président Christian Bécherraz tient spécialement à remercier le sergent major Christian Burdet de Police Riviera, agent de proximité, toujours aimable et de bonne humeur avec la population, et depuis des années l'ange gardien de ce Conseil et autres manifestations de notre commune. Au nom de toute l'assemblée il le remercie et lui souhaite une retraite bien méritée.

Le Conseil tient à le remercier en lui offrant un présent bien vaudois, quelques bouteilles de Montreux pour l'apéritif avec ses amis Villeneuvois.

Applaudissements nourris de l'assemblée.

M. Christian Burdet remercie l'assemblée.

M. le Président tient aussi à saluer le remplaçant du sergent major Christian Burdet, le sergent Franco Ciampi ici présent.

Applaudissements de l'assemblée.

L'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, M. le Président les prie de le faire maintenant. Il constate néanmoins que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 84 Conseillères et Conseillers. L'assemblée peut donc valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le procès-verbal.

### **Présence :**

84 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

**Ont fait excuser leur absence** : Mmes Nathalie Antonijevic, Susanne Cornaz, MM. Laurent Demartini, Emmanuel Gétaz, Armin Gote, Anthony Huys, Alain Imhof, Jean-Noël Jourdan, Julien Kundert, Pablo Menzi, Christian Vernier, Franklin Zakine, Michel Zulauf.

**N'ont pas fait excuser leur absence** : MM. Joe Filippone, Bernard Schmid.

M. le Président informe le Conseil qu'il supprime le point 8.11 de l'ordre du jour n'ayant, à ce jour, pas reçu le rapport.

Il demande s'il y a d'autres modifications concernant cet ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016 :**

La discussion est ouverte.

M. Yves Depallens relève que sur la page de couverture du procès-verbal il est noté la date du 12 octobre 2016 au lieu de la date de la séance du mois de septembre.

M. le Président répond que l'on a remarqué cela, mais l'erreur ne provient pas du secrétariat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour son travail de rédaction.

## **2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE :**

### **2.1. M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire**

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Daniel Meillaud (UDC), en remplacement de M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de M. Daniel Meillaud conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Daniel Meillaud est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Daniel Meillaud pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

## **3. NOMINATIONS**

### **3.1 d'un membre de la Commission communication et organisation « CCO » en remplacement de M. Pablo Menzi (UDC), démissionnaire**

Le point 3.1 sera traité au prochain Conseil, le groupe UDC n'ayant personne pour l'instant.

### **3.2 d'un membre suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts communaux « COREMI » en remplacement de Mme Susanne Laubert Fürst (ML), démissionnaire**

M. le Président attend la proposition du groupe ML.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de Mme Carola Fastiggi.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne citée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

### **3.3 d'un membre de la Commission de gestion en remplacement de M. Joe Filippone (PLR), démissionnaire**

M. le Président attend la proposition du groupe PLR.

M. Yves Depallens déclare que le groupe PLR a le plaisir et l'honneur de proposer la candidature de M. Patrick Grognoz.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal la personne citée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

### **3.4 d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire**

M. le Président attend la proposition du groupe UDC.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose la candidature de M. Daniel Meillaud en lieu et place de M. Jean-Daniel Rochat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne citée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

### **3.5 d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Bernard Gret (PLR), démissionnaire**

M. le Président attend la proposition du groupe PLR.

M. Yves Depallens déclare que le groupe PLR a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Olivier Müller.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne citée est élue. M. le Président la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

## **4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION**

**4.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet « Aide au logement 2.0 (deux point zéro) ». (Date de la commission : le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 00, avenue des Alpes 22, 1820 Montreux)**

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence socialiste : M. Olivier Raduljica.

Membres : Mme Nathalie Antonijevic, MM. Ihab Al Jundi, Grégory Bovay, Gaëtan Cousin, Claude-Pascal Gay, Arnaud Grand, Franco Meichtry, Olivier Müller, Christophe Privet.

## **5. CORRESPONDANCE**

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier émane de M. Joe Filippone et concerne sa démission de la Commission de gestion. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

Le deuxième courrier émane de M. Mickaël Bulliard et concerne sa démission du Conseil communal de Montreux. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

Le troisième courrier émane de M. Tal Luder et concerne sa démission du groupe et du parti politique Montreux Libre et qu'il renonce de facto à son statut de vient-ensuite sur la liste. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 3)

Le quatrième courrier est une pétition des locataires des immeubles Rue du Lac 151, 153 et 155 à Clarens qui concerne la mise à l'enquête de permis de construire d'une antenne SALT sur le bâtiment CIC, rue du Lac 92, Clarens. Cette pétition est de compétence municipale. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 4)

Le cinquième courrier est également une pétition transmise par M. Michel Detrey, qui concerne la réhabilitation du mobilier aux Bains de Clarens. Cette pétition est de compétence municipale. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 5)

## **6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

On a reçu, dans l'enveloppe, la réponse à la simple question de M. le Conseiller communal Yanick Hess sur l'analyse de la participation aux élections.

M. Michel Bongard revient sur le point 5, la pétition reçue de la part de M. Michel Detrey. M. Bongard demande si cette pétition est adressée aussi au Conseil communal ou uniquement à la Municipalité.

M. le Président répond qu'elle est adressée aux deux.

Dans ce cas-là, M. Bongard pense que le Conseil communal doit la traiter.

M. le Président va se renseigner, mais continue quand même au point 6 et demande à M. Hess s'il a un commentaire à faire sur la réponse qu'il a reçue, ce qui n'est pas le cas.



M. le Syndic Wehrli déclare que la Municipalité a une autre communication qui sera présentée par M. le Municipal Christian Neukomm.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication relative à la rénovation par les CFF et la Commune de Montreux du passage inférieur routier, dit « PI de l'Auberge » à Territet, sur la ligne CFF du Simplon :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les CFF, en partenariat avec la Commune de Montreux, projettent l'assainissement du passage inférieur de l'Auberge, à Territet, selon une répartition des coûts de  $\frac{3}{4}$  pour les CFF, leaders des opérations, également sur le plan technique, et de  $\frac{1}{4}$  pour la Commune de Montreux. A ce titre, il est prévu de remplacer la structure existante par un nouveau tablier en béton, tout en conservant la substance de l'ouvrage actuel.

La présente communication a pour but de vous exposer les conséquences financières et chronologiques, pour la Commune de Montreux, du retard pris par les CFF dans les choix techniques de ce délicat chantier.

Selon le premier projet d'exécution qui date de 2015, et afin de limiter au maximum l'impact sur le trafic ferroviaire de la ligne du Simplon, il était prévu de réaliser presque entièrement le nouvel ouvrage sur un échafaudage provisoire, puis de le riper sur la structure en maçonnerie existante jusqu'à sa position finale.

Toutefois, au printemps 2016, une nouvelle variante a été envisagée par les CFF, avec une entreprise suisse qui venait d'acquérir une énorme grue pouvant déplacer ce tablier : cette technique devait entraîner une importante diminution des impacts sur le chantier ainsi qu'une substantielle réduction des coûts (environ 1 million, soit un quart du coût total estimé). Forts de ce constat et convaincus que cette solution présentait de nombreux avantages, les spécialistes des CFF ont complètement modifié le phasage du projet et privilégié la nouvelle variante « grue », au point que la grue a même été pré-réservée par les CFF. Malheureusement, ce n'est qu'à la fin septembre 2016, soit il y a moins de deux semaines que, après de nombreux mois d'investigations et d'études, les CFF ont abandonné cette variante qui présentait encore trop d'incertitudes.

Par conséquent, l'assainissement de l'ouvrage doit s'effectuer selon la solution élaborée au départ, avec une durée de chantier de 8 mois pour la construction du nouveau tablier.

La coupure de la ligne du Simplon est prévue pour la mi-juin 2017, ceci de manière exceptionnelle pour un week-end entier, et s'inscrit dans un vaste programme d'assainissement d'ouvrages entre Lausanne et Sion, dont quatre, à cette période, pour le seul territoire montreusien. Les travaux d'assainissement du passage inférieur de l'Auberge doivent donc impérativement débiter à la mi-octobre 2016, pour que l'opération de ripage puisse être réalisée lors de la fermeture de la ligne prévue en juin

2017. Par ailleurs, nous vous rappelons que plusieurs autres ouvrages devront être assainis, d'ici 2020, sur la traversée de notre commune ; l'ensemble de ces travaux permettra d'atteindre l'objectif, déjà notoire, que des trains à deux étages puissent circuler sur cette ligne.

Ainsi, la Municipalité n'aura pas d'autre choix que de déposer, lors de la prochaine séance du Conseil Communal du 16 novembre 2016 seulement, une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif, alors même que les travaux des CFF auront déjà débuté, pour les raisons que nous venons de vous exposer.

Au surplus, les travaux ayant commencé dès ce jour, mercredi 12 octobre 2016, la Municipalité a pris des mesures urgentes pour communiquer ces informations aux premiers concernés, soit les habitants voisins du chantier.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication ».

Il n'y a pas d'autres communications de la Municipalité.

M. le Président a une petite communication de service et demande aux deux scrutateurs de se rendre auprès de l'huissier.

Pour répondre à M. Bongard, M. le Président lui précise que c'est l'art. 110, al. 4 du règlement du Conseil qui donne compétence à la Municipalité quand il y a mise à l'enquête.

## **7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

Une motion et deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

La motion émane de M. Christophe Privet et porte le titre : « Montagne ou lac, faut choisir ! ». M. Privet développera sa motion lors du prochain Conseil.

La première interpellation a été déposée par Mme Susanne Lauber Fürst et s'intitule : « Sécurité routière pour les enfants de Brent ».

La deuxième interpellation émane de M. Bernard Tschopp et porte le titre : « L'espace « Gare de Montreux », les CFF avancent : notre ville prend-elle le train ? »

Ces interpellations seront traitées au point 11 de l'ordre du jour.

M. Michel Bongard s'excuse d'insister, mais il revient sur la pétition reçue de la part de M. Michel Detrey. M. le Président mentionne un article du règlement relatif à une enquête publique, or il s'agit, sauf erreur, d'une pétition qui concerne le port de Clarens pour lequel on avait voté un préavis pour un crédit d'étude, il semble donc à M. Bongard que c'est de la compétence du Conseil de l'examiner.

M. Bongard propose à M. le Président de lire le contenu de la pétition ce qui permettra de savoir comment procéder.

M. le Président donne lecture de cette pétition dont le texte sera joint au procès-verbal comme indiqué au point 5 Correspondance. Il s'agit de l'annexe 5.

M. Bongard, pour bien faire les choses, relève qu'il y a en principe un énoncé. Sur le texte de la pétition il doit y avoir un énoncé sur ce à quoi les gens se rallient en la signant. C'est ceci qui donne en fait formellement ou pas la compétence.

Si M. le Président ne peut pas le donner, M. Bongard lui propose que lors de la prochaine séance du Conseil une commission soit nommée, qui sera chargée de traiter cette pétition, étant donné qu'elle a un lien évident avec le préavis voté par le Conseil il y a peu de temps.

M. le Président Christian Bécherraz précise que c'est une pétition adressée au Conseil communal contre un démantèlement des Bains de Clarens.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que cela ne lui pose aucun problème qu'une commission étudie cette pétition. Elle a été lue intégralement par M. le Président et tous ont bien entendu, qu'à aucun moment, il n'est mentionné que dans le texte de la pétition il est dit qu'il faut lutter contre le démantèlement des Bains de Clarens. Il est demandé le remplacement du mobilier du plongeoir et de la croix flottante qui était installée. C'était du matériel trop vieux, qui n'était plus réglementaire et qui a dû être changé, ce qui a été fait cet été. Parce que, contrairement à ce qui est dit dans la pétition, du matériel de jeux pour enfants a été installé cet été.

Donc, cette question-là de la pétition donne à penser que c'est de la compétence de la Municipalité, et d'ailleurs elle a réagi cet été en mettant un autre matériel. C'est du matériel qui ne plaît pas à M. Detrey, mais c'est du matériel qui a plu à beaucoup d'enfants. La Municipalité a reçu plusieurs lettres de remerciements pour avoir changé le mobilier des Bains publics cet été.

Donc, dans ce cadre-là, la Municipalité se conforme à l'art.110, al. 4 du règlement du Conseil communal, qui donne à penser que c'est de compétence municipale. Evidemment que si la pétition était contre le démantèlement des Bains publics, ce qui n'est, en aucune manière, le projet de la Municipalité ni du Conseil communal par rapport à ce qui a déjà été acté par le Conseil dans le cadre des préparatifs des réflexions sur l'avenir des Bains et du port de Clarens, cette question-là pourrait peut-être être différente.

Mais ici, M. le Syndic Laurent Wehrli croit que le texte est très clair, il ne porte que sur le remplacement du mobilier des Bains publics.

Mais encore une fois, s'il est souhaité de consacrer une soirée de commission pour que tout le monde puisse lire le texte et s'en convaincre, c'est très volontiers que quelqu'un de la Municipalité sera délégué, quitte même à aller sur place pour voir le matériel qui a été changé.

Mme Irina Gote, si elle peut se permettre, déclare que lors de la séance du Conseil précédent il y a eu une intervention de M. le Conseiller Meichtry qui était certes un petit peu hors sujet et pas à propos par rapport au déroulement des faits de la réhabilitation du port, mais il est vrai aussi que Mme Gote a eu l'occasion de s'exprimer et de dire que si une pétition devait arriver sur la table du Conseil, ce qui est le cas puisque cette pétition est aussi adressée au Conseil communal, qu'il serait souhaitable que le Conseil puisse la traiter, c'est-à-dire qu'une commission du Conseil se réunisse et en discute puisqu'il s'agit clairement quand même du mobilier des Bains publics et la Municipalité avait dit que cet espace-là ne serait pas touché, dans le cadre du préavis sur le port.

Donc Mme Gote pense qu'il serait quand même peut-être souhaitable qu'une commission du Conseil s'y penche également.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne veut pas allonger, l'ordre du jour étant déjà assez long ce soir, mais il ne fait que lire le règlement actuel du Conseil, qui fait que même si la

pétition n'était adressée qu'au Conseil, le Conseil, par l'art. 110, al. 4, respectivement al. 5, précise comment procéder à l'aiguillage de cette pétition.

Même si la pétition de SALT contre la construction d'une antenne n'était adressée qu'au Conseil, conformément à la loi sur les mises à l'enquête publique et aux compétences du Conseil communal respectivement à la Municipalité, le Bureau serait obligé de la transmettre à la Municipalité, parce que c'est un objet de compétence municipale.

Encore une fois M. le Syndic n'a aucun souci pour répondre à une interpellation, peut-être même si quelqu'un veut déposer un postulat, pour que dans le cadre du futur du port de Clarens il y ait une attention particulière sur les Bains publics, M. le Syndic peut dire que la Municipalité partage le même point de vue. La Municipalité veut le maintien total des Bains publics, veut des jeux agréables pour les enfants, mais des jeux sécurisés. C'est la raison pour laquelle ce matériel a dû être changé cet été, et s'il a été changé c'est parce que justement, changer du matériel comme quand il faut changer une place de jeux lorsqu'il y a des escarbilles, des échardes ou que le matériel ne fonctionne plus, et bien c'est de compétence municipale de changer cela avant que quelqu'un se blesse et c'est ce qui a été fait.

Encore une fois, il n'y a aucun problème pour passer un moment avec une commission du Conseil pour montrer très concrètement quel matériel a été changé, pourquoi est-ce qu'il a été changé. Par contre, M. le Syndic Laurent Wehrli n'est pas sûr que l'ancien toboggan et l'ancienne croix en bois aient été gardés vu l'état dans lequel ils étaient.

M. Christophe Privet croit que M. le Syndic a parfaitement raison, comme le règlement du Conseil le précise, mais la loi sur les communes à l'art. 42 le précise encore bien mieux d'ailleurs.

La seule chose que M. Privet aimerait savoir, est-ce que ceci, au vu de ce qu'il se passe maintenant dans ce Conseil, a bien été discuté au Bureau précédemment, par les membres du Bureau dans leur intégralité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **8.1 sur le préavis No 22/2016 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018. (Rapp : Mme Irina Gote) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote souhaite ajouter un élément. Le tableau qui figure en annexe et qui retrace l'évolution de l'endettement, respectivement de la fortune, a été fait depuis 1999 et non depuis 1990 comme demandé par un commissaire de la Commission des finances, demande dont on fait état à la page 3 du rapport, 2<sup>ème</sup> paragraphe ; ceci parce que s'il fallait remonter plus loin que 1999 cela nécessitait plus de temps et plus de recherches laborieuses auprès des archives. Donc il a été pris acte que c'était depuis 1999 et Mme Gote remercie le Conseil de retenir cette date.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley déclare qu'il avait l'opportunité de prendre la parole sur les 5 préavis concernant la Commission des finances, mais que tout le

monde se rassure il va prendre la parole uniquement sur le premier, ce qui écourtera les débats. Il donne donc lecture de son intervention.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

S'il est vrai qu'un arrêté d'imposition est un objet d'importance stratégique pour notre commune, il ne saurait faire abstraction des différents composants de celui-ci.

Permettez-moi de vous rappeler que, lors de sa séance du 8 octobre 2014, le groupe PLR restait attentif à une demande de baisse d'impôt dans 2 ans, c'est-à-dire aujourd'hui. De même que le groupe socialiste être, je cite : « généreux envers les sociétés, associations et personnes qui ont le plus grand besoin de la responsabilité de redistribution ».

Pour la bonne forme, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le groupe UDC, à son unanimité, avait en 2014, sollicité une baisse d'impôt pour nos contribuables de l'ordre de 2 points pour la période 2015/2016.

Lors de notre dernier Conseil, le groupe ML critiquait, dixit, le panneau de droite de la politique montreusienne désirant une baisse d'impôt pour nos contribuables montreusiens.

En réponse à ces propos, nous tenons à rappeler que notre formation n'a que pour but une politique locale basée sur une analyse en relation aux désirs fondamentaux des membres de notre société, société au sens large du terme, société englobant tous les habitants et les sociétés contribuables montreusiennes.

Malgré tous les préjugés que peut engendrer les initiales UDC, le groupe montreusien - et il m'est important que ces valeurs soient reconnues - se positionne et se positionnera toujours dans une optique d'un rapport optimum de la fiscalité et des reflets structurels et évolutifs de celle-ci.

Le présent préavis a été analysé d'une manière professionnelle par notre groupe.

Au vu du résultat financier de l'année 2015, dont je vous fais grâce des résultats comptables, il m'apparaît néanmoins opportun, de soulever un point fondamental, en relation, bien évident, avec la décision que nous devons prendre ce soir sur cet arrêté d'imposition.

En effet, malgré un déficit structurel de quelques centaines de milliers de francs en 2015, il apparaît que la situation financière de notre commune n'est pas aussi préoccupante que certains se plaisent à le dire.

Certes, une marge d'autofinancement faible, à laquelle je m'empresse de répondre que ceci est la résultante désirée par un Conseil responsable en acceptant un subventionnement de la taxe forfaitaire au sac, ainsi que d'un subventionnement non moins important de la mobilité, ceci en particulier.

Fort de ce constat, il apparaît opportun au groupe UDC, ceci à son unanimité, de soutenir la ligne politique désirée à ce jour par la Municipalité dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2017-2018.

Le groupe UDC restera néanmoins très attentif aux prises de décisions prochaines dans le cadre des investissements futurs conséquents prévus par la Municipalité.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts a lu avec attention le rapport de la Cofin relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018. Il s'inquiète de certains propos tenus lors de cette commission et notamment de certains sous-entendus qui menacent, à son sens, les acquis sociaux auxquels les montreusiennes et les montreusiens tiennent.

En réponse aux inquiétudes légitimes de plusieurs commissaires concernant la faible marge d'autofinancement que la Municipalité de Montreux prévoit pour la législature à venir, il a notamment été suggéré, comme vous pouvez le lire en page 3 du rapport, que le remboursement de la taxe forfaitaire sur les déchets ainsi que la subvention aux abonnements annuels de transports pourraient être supprimés, afin d'augmenter cette marge d'autofinancement.

Le groupe des Verts veillera tout particulièrement à ce que la commune ne fasse pas, à terme, des économies au dépend d'une politique sociale et écologique, dont notre Conseil a reconnu la pertinence, et que la population montreusienne apprécie tout particulièrement ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste s'alignera sur la proposition municipale du maintien du taux d'impôt à 65%. En toute logique, nous aurions souhaité que la Municipalité lie l'arrêté d'imposition avec le préavis relatif au plafond des emprunts, et avec un plan financier concret pour la nouvelle législature.

Lors du dernier Conseil, cette cohérence a été refusée. Même si nous le déplorons, nous osons espérer que la Municipalité nous fournisse ces indicateurs importants, simultanément au dépôt du budget 2017, lors du Conseil du mois de novembre.

Pour la suite de mon intervention, je m'exprimerai en mon nom propre. Je ne partage pas l'optimisme de notre Municipalité sur le long terme, c'est-à-dire au-delà des 2 ans proposés par ce préavis.

Dans le rapport de la commission, trois axes de réflexion ont été évoqués : le programme des investissements, la marge d'autofinancement et le revenu des impôts.

Concernant le programme d'investissements, on peut lire en page 8 du préavis : « Notre programme intense d'investissements pour la prochaine législature induira une augmentation rapide de l'endettement ».

J'aimerais juste rappeler à notre Conseil que l'augmentation de l'endettement est déjà d'actualité. Une simple lecture des préavis présentés par la Municipalité, nous permet de suivre l'évolution de la trésorerie et celui des emprunts, mois après mois, sous la rubrique « Incidences sur la situation financière ». Les emprunts ont pris l'ascenseur et la trésorerie a fondu telle neige au soleil.

Pour mémoire, et surtout pour les nouveaux Conseillers, je vous rappelle qu'au début de l'année 2010, donc au début de la législature précédente, notre trésorerie s'élevait à 83 millions, contre 38 millions d'emprunts. Cela veut dire que nous disposions d'une cagnotte d'environ + 45 millions à ce moment-là.

A fin octobre 2016, notre trésorerie ne se montait plus qu'à 11 millions, c'est ce que vous avez pu lire dans le dernier préavis de ce mois, contre 55 millions d'emprunts. La différence entre ces 55 millions et ces 11 millions c'est à peu près 44 millions, mais négatifs cette fois.

Donc si on fait le bilan entre 2010 et 2016, on avait + 45 millions en définitive en 2010 et on est à - 44 millions en 2016, on se trouve à - 90 millions.

Cela veut dire que - 90 millions, c'est à peu près en plus de cinq années, je trouve que c'est quand même relativement beaucoup. On a pu se le permettre, c'est vrai et c'est bien. La question est de savoir si on peut répéter l'exercice plusieurs fois. En commission, M. Rochat et les commissaires PLR, estimaient que mon analyse était trop pessimiste. Mon point de vue n'étant pas partagé, je laisse la question ouverte. On pourra l'évoquer lors de la présentation du budget lors de notre séance prochaine.

Concernant, les futurs investissements envisagés, on a reçu une liste relativement longue, elle est confidentielle donc je ne l'évoquerai pas ici, et les montants sont relativement impressionnants. Point positif que M. Rochat nous a rappelé, il nous a été confirmé que les futurs aménagements du Centre des congrès seront financés en partie ou en grande partie par la région, les Cantons et les privés.

Concernant les impôts, en page 9, on peut lire : « Dès 2019, vu le programme d'investissements susmentionné et sauf à constater une hausse spéciale et substantielle des recettes aléatoires - c'est-à-dire nos bons morts que l'on avait auparavant et que l'on n'aura plus puisque la législation a changé - nous aurons à étudier l'hypothèse d'une hausse du coefficient de l'impôt ordinaire ».

En clair, sans événements exceptionnels, dans moins de deux ans, ce même Conseil devra se déterminer sur une hausse d'impôts. L'avertissement est clair et cohérent par rapport à la vision municipale. Pour faire court, à lire entre les lignes, on pourrait conclure qu'avec le PLR, une hausse d'impôts, est dans l'air.

Toujours en matière d'impôts, la commission a eu la confirmation que les sociétés hôtelières ne payaient pas d'impôts sur les personnes morales. Cet élément n'est pas nouveau. On le savait. Néanmoins, je pense qu'il s'agit de mettre en perspective cette réalité avec notre politique actuelle, qui tend à favoriser le nombre de nuitées au travers d'importantes subventions et autres investissements.

Un dernier élément pourrait justifier une certaine inquiétude. La commune de Montreux ne fait pas partie des communes riches. On pourrait même affirmer que notre commune est une commune relativement pauvre. C'est peut-être dur à assumer pour celle que l'on nomme la Perle de la Riviera, mais les chiffres le prouvent. Le rendement fiscal des contribuables est faible. Un fort pourcentage de nos concitoyens ne paie pas d'impôts. Le rendement fiscal par habitant est même inférieur à celui de Vevey ou de La Tour-de-Peilz. Il est même plus faible que la moyenne cantonale. Cet élément est à prendre en compte dans notre politique financière. Le préavis nous le rappelle. En clair, la question essentielle est de savoir si nous avons les moyens de nos ambitions.

En commission, certains Conseillers estimaient que mon analyse était trop pessimiste étant donné les réserves et les possibilités de désinvestissements. Je ne veux pas ennuyer le Conseil plus longtemps. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque que la Municipalité nous aura transmis à la fois le plan des investissements et le plafond des emprunts.

Pour terminer, je voudrais juste relever une phrase. Une phrase prononcée par notre Municipal des finances en commission, M. Rochat. M. Rochat a interpellé les commissaires les plus sceptiques, dont je faisais partie, en leur disant : « Si vous jugez la politique financière de la Municipalité trop ambitieuse, alors dites-nous: Faites gaffe ! »

Alors, ce soir, Pierre, Laurent et les autres, je vous le dis avec sincérité et amitié : « Faites gaffe ! ».

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Claude-Pascal Gay donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR soutient la proposition de l'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 de la Municipalité.

Nous relevons cependant que les importants et nécessaires investissements prévus supposent que la marge d'autofinancement d'environ 3 millions actuellement soit sensiblement améliorée.

Cette question sera au centre de nos préoccupations au cours de cette législature ».

La discussion est toujours ouverte.



M. Christophe Privet doit avouer que son préopinant, M. Daniel Manzini, a passablement fait connaître le fond de la pensée personnelle de M. Privet et d'une bonne partie de celle de son groupe politique Montreux Libre.

M. Privet est très heureux d'entendre ce soir le groupe PLR dire qu'enfin, durant cette législature, ils vont s'inquiéter de la marge d'autofinancement de la commune, puisqu'en ce qui le concerne et d'ailleurs avec son collègue M. Manzini et aussi d'autres, cela fait plus d'une législature qu'ils s'en inquiètent très sérieusement, les choses ont été clairement dites.

En ce qui concerne cette marge d'autofinancement, M. Privet, avec l'aide de plusieurs de ses collègues de la Commission des finances, a demandé à M. Rochat que l'on commence une étude sérieuse, en comparant diverses communes comparables à Montreux, pour essayer de comprendre comment cela se fait-il qu'une commune comme Montreux ne puisse pas augmenter cette marge d'autofinancement. Effectivement elle est très faible, année par année, il y a des soubresauts, il ne le nie pas, mais quant on voit des communes comme Aigle, qui est bien plus petite que Montreux, qui a aussi des moyens financiers inférieurs à Montreux, arrive à faire des taux d'autofinancement du double que ceux de Montreux, il y a effectivement des questions à se poser.

Les questions ont déjà été posées un petit peu à M. Rochat. Ce serait en rapport avec l'administration communale, mais M. Privet ne le pense pas, car il a l'impression que de ce côté-là elle gère assez bien les choses. Est-ce que c'est du fait du territoire de la commune de Montreux ? Est-ce que là il y a une piste ? Effectivement la commune de Montreux investit passablement d'argent tant dans les bas de la commune que dans les hauts, ce sont peut-être des pistes.

Pour pouvoir aller de l'avant par rapport à ce taux d'imposition, Montreux Libre le soutiendra pour ce tour-là, mais pour les années qui suivront il sera important d'avoir quand même des réponses par rapport à cette marge d'autofinancement.

M. Privet déclare que l'on voit d'ailleurs que la Municipalité a été très claire, très franche en commission, puisque l'on sent les prémices d'une augmentation du taux d'impôt qui pourrait se présenter en 2019.

Donc, en ce qui concerne le groupe Montreux Libre, il soutiendra cette proposition municipale comme il l'a fait en commission, mais il souhaite ici dire qu'ils sont de loin pas dans un petit monde tout rose et tout parfait actuellement à Montreux en ce qui concerne les finances.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat se permet juste de dire une chose, il ne va pas revenir sur la question de l'échéancier, du calendrier par rapport au plafond d'endettement, par rapport à l'arrêté d'imposition, ils s'en sont longuement expliqués lors du dernier Conseil communal, il y a des éléments de règles, d'opportunités. De toute manière, sur ces questions financières, en lien avec la Commissions des finances, ils auront à débattre à nouveau de ces éléments, au fur et à mesure qu'ils seront appelés à

traiter du budget, du plafond d'endettement, des comptes et d'autres éléments, notamment le problème des investissements.

M. le Municipal Pierre Rochat tient juste à préciser aussi, et cela a été dit mais en insistant plus sur d'autres points, que si l'on a une augmentation rapide de l'endettement, on a une augmentation importante et rapide de l'investissement. Il y a un programme d'investissements qui se réalise et il y a beaucoup de choses qui se font. Ce n'est pas en lien avec un endettement ou du fonctionnement. Donc cela est un élément extrêmement important et auquel M. Rochat tient.

Pour sa part, M. le Municipal Pierre Rochat, avec la Municipalité, considère qu'une collectivité est là pour faire avancer les choses, elle n'est pas là pour thésauriser. A partir de ce moment-là, si on investit et que l'on s'endette dans un contexte où l'endettement est extrêmement favorable, il ne voit pas ce que la Municipalité fait de faux et il pense qu'elle fait plutôt juste.

Et sur les considérations qui sont reprises, cela amuse M. Rochat, parce qu'il y a eu une longue séance de Commission des finances où l'on a passé en revue ces questions, il y a des débats de commission, il y a le rapport de la présidente de la commission. Après si on se met à citer les uns et les autres et à reprendre les propos de celui-ci ou de celui-là, isolément, dans un autre contexte, on allongera les séances du Conseil et l'on recommencera tout à zéro.

M. le Municipal Pierre Rochat a aussi une autre lecture. Il peut aussi dire : « Attendez, je n'ai pas précisé les choses comme cela ». Il a dit, par rapport au 2m2c, qu'ils iraient chercher du financement chez les partenaires, qu'ils iraient demander au Canton, pas aux Cantons au pluriel, et à la Confédération. Il a dit aussi qu'ils chercheraient des solutions et qu'ils étaient ouverts à ces questions-là. M. Rochat pense qu'il faut faire attention aussi de ne pas tout retransmettre au plénum. Il attire l'attention là-dessus, par rapport au Conseiller communal qui intervenait par rapport aux déclarations de ceux-ci ou de ceux-là, mais la commission est là pour ça, pour soulever toutes les pistes et il espère qu'en Commission l'on pourra continuer à travailler comme cela, parce que si c'est pour lui faire ressortir au plénum toutes les pistes qu'ils auront évoquées en commission, M. le Municipal Pierre Rochat sera très prudent, il le dit, il ne va pas dire : « Faites gaffe », mais il sera très prudent et il nuancera simplement ses propos, dans le cadre de la commission, s'ils lui sont ressortis comme cela, chaque fois.

Pour le reste, pour les contribuables, il est juste qu'il a été débattu du revenu par contribuable relativement modeste, cela a été dit, mais en même temps c'est aussi lié à une configuration très composite de la Commune de Montreux. On n'est pas une commune comme Vevey, assez compacte et qui n'a pas du tout la même configuration que Montreux.

Une dernière chose sur la marge d'autofinancement. M. Rochat est complètement d'accord, il faut faire attention et on a une marge d'autofinancement positive, et on peut comparer la marge d'autofinancement sur les comptes ou sur les budgets. Sur les budgets

c'est une prévision, les comptes sont toujours meilleurs que les budgets. Donc la moyenne des marges d'autofinancement, sur les dix dernières années, elle est bonne. Les marges d'autofinancement à venir, sur les comptes, elles seront vraisemblablement bonnes aussi. On doit aussi tenir compte de ces hypothèses.

M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil, et il sait que tous ont dit être d'accord, à accepter ce préavis en confiance et dans un esprit de concertation et du débat qui se poursuivra dans le cadre de la Commission des finances.

La discussion se poursuit.

M. Daniel Manzini ne veut pas allonger, mais il pense que lorsque l'on a des commissions et lorsqu'il y a des événements ou des informations qui leur sont transmises, il imagine que l'on peut les transmettre au plénum. Autrement cela ne vaut pas la peine d'aller en commission.

M. le Président Christian Bécherraz relève qu'il y a un amendement à la page 4 du rapport et il donne la parole à Mme Irina Gote pour la lecture de l'amendement.

Mme Irina Gote déclare que l'amendement porte sur l'arrêté d'imposition à son chiffre 11 « Impôts sur les chiens ». Il a été demandé par un membre de la Commission de recours en matière d'impôts (COREMI) et il est libellé de la façon suivante :

C'est de rajouter au chiffre 11 point 1 : en sus de chiens reconnus d'utilité publique, **les chiens de thérapie**, sur présentation d'une attestation.

L'amendement a été accepté en commission par 8 oui et 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 75 OUI, 1 NON et 6 abstentions.**

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis tel qu'amendé.

Ainsi nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 22/2016 de la Municipalité du 26 août 2016 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 présenté par la Municipalité, tel qu'amendé et annexé au présent préavis.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 2 abstentions.**

**8.2 sur le préavis No 23/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021. (Rapp : Mme Irina Gote)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 23/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, 0 NON et 0 abstention.**

**8.3 sur le préavis No 24/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021. (Rapp : Mme Irina Gote) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 24/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès de banques, d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises, toutes établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention.**

**8.4 sur le préavis No 25/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021. (Rapp : Mme Irina Gote) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 25/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 une autorisation générale de plaider.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON et 0 abstention.**

**8.5 le préavis No 26/2016 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021 en matière de crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas. (Rapp : Mme Irina Gote) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 26/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021 en matière de crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas ;
2. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à acquérir des participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON et 1 abstention.**

M. le Président a une communication, il y a 84 cartes insérées, mais 82 signatures sur la liste de présence. Il demande aux personnes qui n'ont pas signé la liste de présence de bien vouloir le faire.

**8.6 sur le préavis No 28/2016 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 75'000.-, à financer par crédit complémentaire, à titre de participation à la recapitalisation, à hauteur de CHF 300'000.-, de la Fondation du Septembre musical à Montreux. (Rapp : M. Jean-Jacques Kiala) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance de ce rapport et si je prends la parole ce soir, j'aimerais préciser que ce n'est pas pour mener le débat au niveau du pour ou contre le Septembre Musical à Montreux, mais plutôt en tant qu'élue et vis-à-vis de nos de responsabilités des dépenses publiques et des subventions que nous versons, voire des recapitalisations de fondations que nous devons apporter.

Comme vous l'avez lu dans le rapport, l'origine des pertes est claire : multiplication d'événements liés à la musique classique et diminution du public potentiel dans la région. Nous avons un auditorium qui nous permet d'accueillir de grands orchestres symphoniques et nous devons nous positionner sur cet échiquier de musique classique ou alors laisser tomber, cela seul l'avenir nous le dira.

Cependant, nous n'avons pas les éléments financiers pour prendre des décisions éclairées. Il est écrit que la salle a été remplie à 50%, nous aurions aimé avoir d'autres chiffres. Par exemple, nous regrettons de n'avoir pas à notre disposition le nombre de places vendues et offertes, au total et par représentation. En pourcentage, quel est alors le taux d'occupation des salles, au total et par représentation ? Quels sont les frais occasionnés au total et pour chaque représentation ? Y a-t-il une évolution ou une diminution globale des spectateurs sur les 3 dernières années ? Y a-t-il une évolution ou une diminution globale des coûts sur les 3 dernières années ?

Afin de prévenir cet état de fait, nous espérons que toute nouvelle stratégie qui sera mise en place sera également accompagnée de données chiffrées fiables sur lesquelles, si nous devons encore une fois les soutenir, nous pourrions nous appuyer. Cette remarque vaut du reste pour d'autres subventions ou recapitalisations d'événements culturels qui reviennent ici et là devant notre Conseil.

A ce stade-là, nous sommes tous d'accord que nous ne pouvons couper les ailes à une nouvelle gouvernance qui essaie de se repositionner au niveau local et régional, avec de nouvelles idées. Laissons-leur le temps pour nous le démontrer. Toutefois, comme je l'ai dit préalablement, pour prendre une décision éclairée, il nous aurait fallu des chiffres. Nous laisserons donc à notre groupe la liberté de s'abstenir ou de soutenir le Conseil de Fondation, tout en réitérant que ce choix ne se porte pas sur la manifestation en elle-même, tous d'accord pour dire que la musique classique doit continuer à

vivre au sein des collectivités locales. Je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant que notre Conseil poursuive la discussion sur les aspects financiers de ce préavis, j'aimerais faire l'apologie du rôle historique que le Septembre Musical a tenu dans notre vie culturelle montreuusienne, rôle que certains parmi vous ne connaissent pas nécessairement.

En effet, cette institution est en quelque sorte la mémoire vivante du passé musical de Montreux, et ce n'est pas par hasard qu'en 1946 Manuel Roth a fondé dans cette ville le Septembre Musical, en hommage aux nombreux musiciens qui l'ont honorée de leur présence.

Voyez plutôt : bon nombre de grands compositeurs ont trouvé en ce lieu leur source d'inspiration. Je ne vous citerai que trois exemples, en relation avec des oeuvres universellement reconnues et appréciées du public du monde entier : tout d'abord, Tchaikovsky, en 1878, a écrit à Clarens son *concerto de violon*, qui est l'une des oeuvres les plus jouées pour cet instrument. Puis c'est aussi à Clarens que Stravinski achèvera en 1912 la composition de son *Sacre du Printemps*, qui sera créé l'année suivante à Paris. Et finalement, c'est en 1948 à Montreux, en contemplant sans doute l'un de ces crépuscules qui continuent à nous émerveiller, que Richard Strauss mettra un point final à son oeuvre en écrivant *September* et *Im Abendrot*, deux des plus beaux de ses *Vier letzte Lieder*.

Peu de villes en Suisse peuvent se targuer d'un tel passé musical. Mais ce sont aussi les chefs d'orchestre qui on trouvé à Montreux, soit un havre de paix, soit encore une source de stimulation, propice à leur épanouissement. Je citerai en premier lieu, à tout seigneur tout honneur, Ernest Ansermet, qui dirigea de 1912 à 1914 l'orchestre du Kursaal de Montreux, mais aussi Wilhelm Furtwängler, dont on vient d'inaugurer un buste devant le port du Basset, et qui avait fui en 1944 une Allemagne en décomposition, pour s'établir à Clarens.

En se souvenant de ce passé prestigieux, et afin de maintenir la renommée de Montreux en tant que cité d'accueil de la musique classique, je ne puis que vous inciter, Mesdames et Messieurs, à accorder votre confiance à la Fondation du Septembre Musical, qui a maintenant à sa tête des personnalités jeunes et dynamiques, de tout premier plan, et qui sauront respecter la tradition, tout en étant résolument conscientes des défis à venir et des attentes du public actuel. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet a entendu avec grand intérêt l'intervention de Mme Catherine Buchet Bulliard au nom du groupe UDC, et il tenait ici à lui faire part qu'il compatit totalement aux propos de Mme Buchet Bulliard.



M. Privet sait combien il est difficile de pouvoir, à certains moments, obtenir certains chiffres, certaines précisions, pour pouvoir décider ou pas si une subvention est méritée ou pas.

A son grand regret, M. Privet doit-il le rappeler ici qu'à deux reprises, malheureusement, le groupe politique UDC a refusé sa motion et son postulat qui demandaient justement une plus grande transparence sur ce sujet.

En ce qui concerne le groupe Montreux Libre, ils accepteront à l'unanimité du groupe, bien entendu, ce préavis déposé par la Municipalité.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste accepte la prise en considération de ce préavis à une très large majorité. Ils ont noté un certain nombre d'éléments positifs dans le cadre de cette recapitalisation et dans le cadre de cette démarche.

Premièrement, la nouvelle équipe a été chercher la moitié de la somme, soit CHF 75'000.-. Il est clair que les collectivités publiques mettent CHF 75'000.- mais il y a aussi un effort qui a été fait par la recherche de fonds dans le privé et cette démarche-là le groupe socialiste la salue.

Et ce qui leur a plu également c'est aussi une volonté d'ouverture, une plus grande accessibilité vis-à-vis d'un nouveau public, et en cela le groupe socialiste est tout à fait favorable d'avoir cette meilleure accessibilité à la musique classique ouverte à toutes les Montreusiennes et tous les Montreusiens.

Et pour le groupe socialiste il est important que ce festival puisse continuer d'occuper aussi l'agenda culturel, peut-être effectivement à d'autres moments, mais pour eux ce serait paradoxal que dans une salle comme l'Auditorium Stravinski il n'y ait plus de musique classique qui y soit jouée.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste accepte les conclusions du préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close

M. Jean Jacques Kiala, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 28/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 75'000.-, à financer par crédit complémentaire, à titre de participation à la recapitalisation, à hauteur de CHF 300'000.-, de la Fondation du Septembre musical à Montreux,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer à la recapitalisation de la Fondation du Septembre musical ;
2. de lui allouer à cet effet une subvention exceptionnelle d'un montant de CHF 75'000.- ;
3. de voter un crédit complémentaire de CHF 75'000.- au budget 2016 sur le compte 150.3653.00 « Subventions » ;
4. d'amortir cette dépense par prélèvement sur la provision 9281.180 « Participation à des institutions et manifestations à caractère public » et de porter au budget 2016 un montant complémentaire de CHF 75'000.- au compte 150.4801 « Prélèvement à provision » ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 1 NON et 7 abstentions.**

**8.7 sur le préavis No 29/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" et de la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex. (Rapp : M. Bernard Tschopp) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 29/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" et à la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex,

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. d'adopter la servitude de passage public pour piétons au travers du PQ "Chernex Village" ;

2. d'adopter la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex ;
3. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement la servitude de passage public pour piétons au travers du PQ "Chernex Village" ;
4. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex ;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du PQ "Chernex Village" et de la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 0 NON et 7 abstentions.**

**8.8 sur le préavis No 30/2016 relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" ainsi que la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.-. (Rapp : M. Bernard Tschopp ; rapp de minorité M. Florian Chiaradia) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Christian Bécherraz va procéder de la manière suivante. On va d'abord se prononcer sur le rapport de minorité.

M. Bernard Tschopp tient à apporter une correction à la page 10/29. Il s'agissait de l'opposition no 5, où le résultat du vote est de 6 oui, 1 non et 3 abstentions, en lieu et place de 8 oui, 1 non et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur le rapport de minorité.

M. Florian Chiaradia, rapporteur de minorité, donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après de longues discussions en commission certains des choix effectués par la Municipalité dans ce projet restent, aux yeux de la minorité, peu adéquats.

Je tiens ici à rappeler que le secteur est régi par une fiche « élément du patrimoine », en addendum du plan directeur et également citée dans le règlement du PGA, fiche que vous trouverez au dos du rapport de minorité.

Or, que constatons-nous avec ce projet, et bien - et je vous invite à comparer les plans d'aménagement du préavis et de la fiche - que la Municipalité fait sciemment fi des principes édictés dans la fiche, proposée elle-même en 2007, sauf erreur, et approuvée par votre Conseil. C'est donc particulièrement étonnant que la Municipalité ne respecte pas les règles qu'elle s'est fixée elle-même.

Ces fiches, Mesdames et Messieurs, ne tombent pas du ciel, elles ont été produites par un bureau reconnu. Elles visent à intégrer de façon harmonieuse les constructions projetées dans le bâti existant, afin de ne pas dénaturer nos quartiers et nos villages. A Chernex, le grand principe édicté par la fiche est la séparation visuelle et physique du noyau villageois est et ouest, en préservant au centre un grand espace vierge de dégagement.

Or, le présent préavis propose de remplir partiellement cet espace avec notamment l'implantation de l'aire C, et en compensation de prévoir une place publique au niveau du congélateur, dans un carrefour sans dégagement, à la sortie du parking souterrain. Je vous laisse juger, Mesdames et Messieurs, cet espace public risque d'être bien peu attractif en comparaison avec celui qui est proposé par la fiche.

Ce PQ force donc un étalement des aires de construction sans aucune plus-value. Bien au contraire, puisqu'il n'offre pas d'avantages de surfaces utiles et restreint l'espace public en comparaison des principes de la fiche.

Ainsi si la minorité soutient le principe d'une valorisation de ce périmètre, ceci doit être fait conformément aux règles en vigueur qui n'entravent d'ailleurs pas les principes d'affectation proposés dans le préavis.

Monsieur le Président, je demande donc formellement le renvoi à la Municipalité pour nouvelles propositions du présent préavis, conformément à l'art. 127.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à accepter ce principe ou subsidiairement à refuser ce préavis. Je vous remercie ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Malgré quelques doutes qui subsistent, mais j'y reviendrai plus bas, je vais juste parler du rapport de minorité, une longue discussion a eu lieu concernant cette fiche « élément du patrimoine » no 4 et le respect de son contenu ou non. Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport de minorité et des arguments développés dans ce rapport ainsi que les propos de mon préopinant qui viennent d'être faits.

Pour le groupe UDC, les explications faites lors de la commission nous suffisent amplement : les fiches ne sont pas contraignantes mais sont des guides d'aménagement. De bonnes raisons, et ce projet les proposent, permettent d'en sortir. La zone demandée d'espace vierge sera juste déplacée ailleurs, non supprimée. Tout cela a été validé par les services cantonaux. De plus, la capacité constructive potentielle est optimisée n'atteignant pas la densité maximale inscrite sur la dite fiche et les grands principes d'aménagement sont respectés.

Le groupe UDC refuse donc le principe proposé par mon préopinant et n'acceptera pas ce renvoi à la Municipalité ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Heinz Schoeneich aimerait faire un peu l'historique sur ces fameuses fiches d'éléments du patrimoine qui effectivement datent de 2005. Elles

ont été intégrées en consultation avec le dossier du PGA mis à l'enquête en 2007.

C'est le fruit de la réflexion de la Commune et de son mandataire, mais ces fiches n'ont jamais fait l'objet d'une concertation avec les propriétaires fonciers.

Cette concertation a été souhaitée par le Conseil, par un amendement qui introduit celle-ci dans un article du PGA, sous l'art. 25. Cette concertation depuis a eu lieu avec le développement de ce plan de quartier, donc dans ce sens, l'outil tel que mentionné dans le PGA a évolué.

Un petit rappel aussi sur ce qu'est un plan directeur, c'est un outil d'aménagement du territoire qui lui aussi est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document n'est pas à prendre comme un dogme absolu. Des besoins nouveaux se sont faits sentir, par exemple un besoin de l'EMS. Et juste pour terminer, à titre d'exemple, en ce qui concerne le plan directeur cantonal, sa troisième révision date de 2008 et la quatrième date de 2016, ce qui montre bien qu'une évolution de ces documents est possible.

En l'occurrence, celui-ci a également fait tout le circuit d'approbation préalable par les services concernés de l'Etat, qui n'ont rien trouvé à redire à cette évolution du contenu de la fiche.

Dans ce sens, M. Schoeneich encourage vivement le Conseil à suivre les conclusions de la commission, c'est-à-dire à accepter ce projet de développement, le cadre qui permettra un développement harmonieux dans le village.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet ne répond pas à la fiche « élément du patrimoine », comme le relève le rapport de minorité. Nous partageons cette analyse, mais Montreux Libre accepte néanmoins le principe du Plan de Quartier présenté pour la raison suivante : la fiche « élément du patrimoine » avait été pensée pour une relative densification du centre de Chernex dans un contexte privé. La zone de jardins ou de vergers centrale était envisagée pour l'usage des personnes habitant ce nouveau quartier, sans réel accès public généralisé.

Le Plan de Quartier présenté a comme différence fondamentale d'être un projet pour usage essentiellement public, avec un EMS, et une garderie notamment. La servitude de passage public renforce fortement cet aspect.

Par conséquent, il est acceptable de déroger à la fiche « élément du patrimoine ». Montreux Libre insiste sur cet aspect : c'est le passage

d'un projet à usage principalement privé à celui de public qui justifie de ne pas respecter la fiche.

Pour toutes les autres fiches « éléments du patrimoine », il sera nécessaire de respecter les intentions qu'elles définissent, si le contexte de base n'est pas modifié.

A noter que nous considérons que l'esprit défini par la fiche sur le plan de l'esthétique doit quant à lui rester, ce qui pose problème en ce qui concerne le toit plat et son accessibilité. C'est la raison pour laquelle nous déposerons des amendements sur ces points, mais l'énorme majorité d'entre nous refusera de suivre la position de M. Chiaradia ».

La discussion se poursuit.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si nous acceptons qu'on déroge à cette fiche dans le cas de Chernex, je crois que nous créerions un fâcheux précédent. Comment pourra-t-on imposer qu'on les respecte à l'avenir si, à la première occasion, nous admettons qu'on n'en tienne pas compte?

On trouvera toujours de bonne raison pour les ignorer ! M. Staeger a évoqué quelques raisons, et on en trouvera d'autres une autre fois.

C'est dans ce sens que je vous invite à renvoyer le projet à la Municipalité, qui pourra ainsi l'améliorer et proposer un plan de quartier qui respecte les principes définis dans la fiche élément du patrimoine et, partant, sauvegarder les valeurs paysagères et patrimoniales du village de Chernex.

Je vous remercie de votre attention et vous invite donc à suivre la proposition de notre collègue Florian Chiaradia ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Bongard relève qu'il est vrai que le plan directeur cantonal oriente l'aménagement du territoire vers une densification à l'intérieur du territoire bâti. Cependant un plan directeur communal lie les autorités.

Est-ce que la destination, à savoir à quoi servent ces constructions, est-ce que cela doit se faire absolument à cet endroit-là ? Ce n'est pas forcément le cas et c'est un élément en droit qui est important. Il n'y a pas de preuve qu'il n'y a qu'à cet endroit que l'on peut réaliser ces constructions, quelque soit leur intérêt.

La loi sur l'aménagement du territoire et son application cantonale sont assez complexes, mais il est toujours reconnu que la planification supérieure, à savoir un plan directeur communal fait foi et lie les autorités.

La commune étant partenaire de ce projet, de l'avis de M. Bongard on est dans l'illégalité. Alors si le Conseil peut faire des lois, peut les modifier dans le cadre de ses compétences, il n'est pas compétent pour les violer. Pour M. Bongard on ne respecte pas la loi sur l'aménagement du territoire.

Il invite donc le Conseil à soutenir la proposition des Verts.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur le rapport de minorité.

**Le Conseil communal de Montreux refuse le rapport de minorité par 59 NON, 10 OUI et 10 abstentions.**

M. le Président déclare que l'on va discuter sur le rapport de M. Bernard Tschopp, et ensuite on passera à la discussion sur le règlement.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste a effectué une pesée des intérêts entre le respect stricto sensu de la fiche du patrimoine mise en cause par les Verts et les propositions de développement telles que présentées dans le Plan de Quartier de Chernex et c'est clairement les préoccupations sociales qui l'emportent.

A travers ce Plan de Quartier, on nous propose la création d'un EMS, d'appartements protégés, d'une crèche-garderie et également 40 places de travail, ce qui n'est pas rien par ces temps difficiles où les entreprises revoient à la baisse le nombre de leurs employés.

De plus, ce projet a été présenté à la population de Chernex. La société villageoise a également été consultée et il n'y a pas eu de levée de boucliers par rapport à ce que la Municipalité nous propose.

Dès lors, force est de constater que c'est un Plan de Quartier important pour le développement futur de ce village et que les habitantes et les habitants des Hauts l'attendent avec impatience.

Alors, le groupe socialiste invite la Municipalité à aller de l'avant avec ce Plan de Quartier à l'unanimité de ses membres.

A titre personnel, je suis persuadée que la Municipalité mettra tout en œuvre déjà durant la durée du chantier pour sécuriser les cheminements piétonniers dans le secteur concerné par les travaux. Je suis également rassurée de lire dans le rapport que suite aux différents comptages de véhicules en 2015, l'augmentation de la circulation entre 2010 et 2015 n'a pas eu lieu, mais on y a constaté plutôt une baisse. Ainsi, l'augmentation du trafic futur, suite à ce Plan de Quartier, ne serait que de 1%, ce qui peut être tout à fait absorbé.

Je remercie donc la commission d'avoir étudié ma demande en ce qui concerne les difficultés de circulation engendrées par ce nouveau projet. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR salue l'arrivée de ce préavis.

Ce plan de quartier est durable économiquement, il est durable socialement et il est durable écologiquement.

Son intégration dans le paysage villageois a été faite avec doigté et pensé avec tous les compromis possibles. La conservation à 90% du mur en moellons maçonnés, véritable lien entre les deux fontaines, permettra de préserver cette trace historique en aval. En amont, de vastes espaces verts, augurent des aménagements communs agréables, véritable lieu de rencontre intergénérationnel ainsi qu'une liaison piétonnière bienvenue.

En plébiscitant ce projet, on amène non seulement un cadre de vie agréable et légitime aux personnes âgées et aux jeunes enfants, mais on permet d'y intégrer les congélateurs, les édicules publics ainsi que les places de stationnement précieuses au bon fonctionnement des institutions et des commerces.

Ce projet libère ainsi de vastes espaces sur le domaine public, prompt à recevoir une place du village en promontoire digne des fêtes et marchés artisanaux organisés avec passion par une société villageoise dynamique, pour les habitants de Chernex.

Le PLR apprécie cette densification raisonnée dans le respect du tissu bâti. Il félicite la Municipalité d'avoir communiqué régulièrement de l'avancement du projet avec la population locale lors des différentes séances d'informations.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le groupe PLR vous invite à accepter le préavis et permettre ainsi à ce magnifique projet d'aller de l'avant.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Eric Walther a demandé la parole avant le vote qu'il y a eu précédemment et il ne l'a seulement maintenant, pour dire que l'on ne peut pas voter oui ou non au rapport de M. Chiaradia, mais à sa demande de renvoi. Il pense que l'on a voté uniquement pour la demande de renvoi. Les deux rapports finiront au vote final, mais M. Chiaradia a demandé le renvoi à la Municipalité et de l'avis de M. Eric Walther c'est sur cela que l'on aurait dû voter, et non pas sur son rapport.

M. le Président a traité d'abord le rapport de minorité parce que si c'était renvoyé à la Municipalité on ne parlait pas de l'autre rapport. M. le Président s'excuse c'était bien un vote sur le renvoi.

La discussion se poursuit.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Pour le groupe UDC, ce plan de quartier est un projet intéressant, qui amène une réelle plus-value au quartier "Chernex Village". Il permet de



densifier le cœur du village, aujourd'hui faiblement bâti et de pallier à certains manques, telles les places de parking et une zone non encore définie qui pourrait ressembler à une place de rencontre au centre du village.

Toutefois quelques doutes subsistent et aucune réponse sûre n'a pu nous être donnée à ce stade du projet, ce que nous comprenons également.

Concernant la zone vierge non encore vraiment définie, de quelle ordre sera-t-elle ? Cela sera-t-il une place publique ou une aire de jardins et de vergers ?

A propos du parking, l'entrée prévue sur le plan – à une voie avec un feu – qui permettra la circulation dans un sens ou dans l'autre nous interroge. Comment les voitures attendront-elles à l'extérieur – lors d'un feu rouge – pour entrer dans le parking alors qu'on sait qu'il y a le chemin qui descend et qui est fortement fréquenté ? Que cela va-t-il engendrer comme difficulté de circulation ? Concernant les places de parking publiques, quel sera le règlement qui les régira ? Quels seront les coûts pour les habitants ? Combien y aura-t-il de places publiques et de places à louer ?

Pour terminer, nous appelons de nos vœux que le concept énergétique soit digne d'une construction des années 2020. Il serait intelligent et souhaitable qu'on puisse raccorder d'autres usagers et qu'en terme d'exemple, la consommation propre dudit bâtiment soit calculée et communiquée. Nous regrettons que la consommation électrique prévue pour ces 6 bâtiments ne soit pas connue à ce jour.

Pour terminer, s'agissant du Règlement, nous soutiendrons la plupart des amendements déposés lors de notre commission. Toutefois deux nous tiennent particulièrement à cœur.

Le premier, celui de l'article 1.5, alinéa 2, que la plupart des membres de la commission désire supprimer. Il est essentiel que le cheminement piéton public puisse être gardé ouvert au public jour et nuit, 24h s/24h.

Le deuxième concerne l'article 1.6, alinéa 3, le parking souterrain. Il est important que le besoin public soit avéré dans ce quartier, sachant que Chernex draine par ses quelques commerces de nombreux habitants de villages voisins.

En conclusion, le groupe UDC votera à l'unanimité ce plan de quartier "Chernex Village" et espère que la Municipalité fera au mieux pour satisfaire les habitants de Chernex et les citoyens de notre commune. Nous vous proposons d'en faire de même. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre salue le principe de ce Plan de Quartier attendu par bon nombre de concitoyens de Chernex.

Toutefois, comme évoqué précédemment, certains éléments méritent une petite retouche notamment afin de préserver le caractère villageois du quartier.

C'est pourquoi nous déposerons, ou redéposerons plutôt, un certain nombre d'amendements dans le cadre du règlement ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz passe aux oppositions.

**Opposition No 1 : PPE Fin du Craux Nos 16-18 (contresignée à 10 reprises)**

M. le Président donne lecture du résultat du vote de la commission :

« La commission soutient la décision de la Municipalité et vote à l'unanimité le rejet de cette opposition ».

M. le Président précise que l'on vote sur la réponse de la Municipalité, et déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale par 42 OUI, 2 NON et 5 abstentions.**

**Opposition No 2 : Monsieur Bernard Briod – rue des Deux-Fontaines 9 – parcelle No 2737**

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission :

« La commission soutient la décision de la Municipalité et vote à l'unanimité le rejet de cette opposition ».

Le vote sur cette opposition est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 70 OUI, 1 NON et 7 abstentions.**

**Opposition No 3 : Monsieur Henri Pilet – rue des Deux-Fontaines 3 - 5 – parcelle No 2736**

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission :

« La commission soutient la décision de la Municipalité et vote à l'unanimité le rejet de cette opposition ».

Le vote sur cette opposition est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 73 OUI, 2 NON et 6 abstentions.**

**Opposition No 4 : Association transports et environnement (ATE)**

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste accepte la réponse municipale suite à l'opposition de l'ATE, puisque la Municipalité s'engage : elle cite : « Un plan de mobilité d'entreprise sera requis par la Municipalité

auprès du maître de l'ouvrage au stade de la demande de permis de construire », fin de la citation.

C'est donc suite à cet engagement que le groupe socialiste accepte la levée de cette opposition.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission :

« La commission soutient la décision de la Municipalité et vote avec 9 oui et 1 abstention le rejet de cette opposition.

Le vote sur cette opposition est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 70 OUI, 5 NON et 7 abstentions.**

### **Opposition No 5 : Les Verts - Montreux**

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que par souci de cohérence avec le rapport de minorité, il invite le Conseil à refuser les conclusions de la commission sur cette opposition.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission :

« La commission soutient la décision de la Municipalité et vote avec 6 oui, 1 non et 3 abstentions le rejet de cette opposition ».

Le vote sur cette opposition est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 62 OUI, 10 NON et 10 abstentions.**

M. le Président Christian Bécherraz passe maintenant au règlement qu'il va passer en revue page par page, et s'il n'y a pas de demande de parole il estimera que les articles concernés sont adoptés, sauf en ce qui concerne les amendements.

### **Règlement**

**Page 13** : La parole n'est pas demandée.

**Page 14** : Il y a un amendement à l'art. 1.5, 2<sup>ème</sup> paragraphe.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre soutient cet amendement. Ils estiment effectivement que ce passage peut rester ouvert même la nuit, s'agissant d'un passage public il ne devrait pas y avoir de restriction de ce type.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste accepte à l'unanimité de ses membres l'amendement proposé, à savoir la suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 1.5. En effet, le souci de la sécurité des piétons

reste le même de jour comme de nuit. Dès lors, nous sommes pour l'accessibilité à toutes et tous à ce cheminement piétonnier, de jour comme de nuit.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc relève que le groupe des Verts fait de même que sa préopinante. Il semble qu'un tel cheminement c'est évidemment parce que l'on part du principe qu'il offre un avantage aux piétons et cet avantage ne disparaît pas la nuit tombée.

Les désagréments que subiront les riverains du chemin sont, de toute évidence, très faibles voire inexistantes, alors qu'il faut encourager la mobilité piétonne. La mesure proposée l'entrave sans raisons sérieuses.

M. Olivier Blanc invite donc le Conseil avec la majorité de la commission, à biffer ce 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1.5.

La discussion continue.

M. Heinz Schoeneich croit qu'il faut refuser cet amendement par le simple fait qu'il y a d'autres cheminements qui permettent de passer de la rue basse à la rue haute du village, qui sont tout à fait praticables, notamment de nuit quand il y a beaucoup moins de trafic pour la partie à l'ouest.

M. Schoeneich encourage donc le Conseil à refuser cet amendement.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard rappelle que le groupe UDC, comme elle l'a déjà dit lors de la discussion générale, tient à ce que ce passage piétons public puisse être gardé ouvert au public jour et nuit 24 heures sur 24.

Le groupe UDC votera donc oui à cet amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm précise que la Municipalité ne combattra pas cet amendement.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture de l'amendement :

Il s'agit de la suppression du paragraphe qu'il cite : « Afin de garantir la tranquillité des usagers du plan de quartier, cette circulation ouverte au public en journée peut être fermée durant la nuit ».

Cet amendement avait été accepté par la commission par 6 oui, 4 non, 0 abstention.

M. le Président Christian Bécherraz rappelle qu'il s'agit de la suppression du deuxième alinéa de l'article 1.5 du règlement, et il déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 54 OUI, 19 NON et 9 abstentions.**

**Page 15** : Il y a un amendement à l'art. 1.6, al. 3, parking souterrain.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture de l'amendement :

L'amendement proposé est la suppression du mot « éventuel » dans la phrase : « Un parking souterrain est aménagé dans le périmètre du plan de quartier, destiné aux habitants et usagers du périmètre du plan de quartier ainsi qu'à un **éventuel** besoin public supplémentaire ».

L'amendement a été accepté par la commission par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève qu'en commission il avait été supprimé également le mot « supplémentaire ». Elle croit qu'il est resté dans l'amendement si elle ne se trompe pas. L'alinéa se terminait ainsi : « ....ainsi qu'à un besoin public ».

M. le Président répond qu'il ne peut pas le dire puisqu'il n'était pas dans la commission.

Mme Buchet Bulliard peut elle le confirmer parce qu'elle l'a noté.

M. Bernard Tschopp est désolé, il l'a peut-être oublié dans le rapport.

M. le Président demande à Mme Buchet Bulliard si elle veut redéposer un amendement, ce qui est le cas. Il lui demande donc de le lui transmettre par écrit.

M. le Municipal Christian Neukomm a également dans ses notes l'élimination du mot « supplémentaire ».

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie M. le Municipal Christian Neukomm cela lui évite de l'écrire.

M. le Président déclare que l'on ne va pas tergiverser, on va voter sur cet amendement.

Mme Buchet Bulliard précise qu'il y a un mot dans cet amendement qui doit être enlevé, car en commission l'amendement a été voté sans le mot « supplémentaire ».

M. le Président a bien compris et l'on va voter sur cela.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, redonne lecture de l'amendement corrigé :

« Un parking souterrain est aménagé dans le périmètre du plan de quartier, destiné aux habitants et usagers du périmètre du plan de quartier ainsi qu'à un besoin public».

Cet amendement avait été accepté en commission par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 80 OUI, 0 NON et 3 abstentions.**

**Page 16** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Page 17** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Page 18** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président précise que quand un amendement est refusé par la commission il n'en parle que s'il est redéposé.

**Page 19** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Pages 20, 21 et 22** : La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre souhaite, en substance, redéposer l'amendement proposé lors de la séance de commission à l'art. 2.10. L'article se trouve à la page suivante, mais l'article commence bel et bien à la page 21.

M. Staeger, en toute transparence, a préparé deux amendements. L'idée de base c'est qu'un toit plat n'a, à leur sens, aucunement sa place au sein d'un village. A la base, non seulement l'accessibilité au toit, mais j'imagine aussi sa platitude, pour parler ainsi, était due à son affectation qui a changé, dès lors il ne se justifie plus de le maintenir en tant que toit plat, ceci d'autant plus que dans un village on ne jouit pas toujours de la vue, et M. Staeger imagine qu'il y avait l'idée de garantir un certain dégagement, d'après la formulation de l'article, mais dans le cadre d'un village cela ne lui semble pas nécessaire. Il lui semble préférable de garder des toits à pans qui sont la structure typique d'un village, d'autant plus que cela va un petit plus dans l'esprit architectural de la fiche « élément du patrimoine » que l'on avait adopté à l'époque.

M. Staeger propose donc un amendement à l'art. 2.10, amendement qu'il apportera à M. le Président une fois qu'il en aura donné lecture.

Il s'agit d'adapter la formulation de l'art. 2.10 aux zones de toitures à pans. Dans la formulation cela va peut-être un tout petit peu plus loin que cela a été fait en commission, mais dans l'esprit cela reste la même chose. M. Staeger donne lecture de l'amendement :

**Alinéa 1** :

**« La corniche ne doit pas dépasser l'altitude de 591.5 m. »**

Donc là il s'agit de remplacer l'acrotère par la corniche puisque le toit n'est plus plat mais à pans.

**Alinéa 2** :

**« Les toitures sont à pans multiples, d'une pente minimale de 25°.**

**La toiture crée des avant-toits sur l'ensemble des façades.**

**La toiture est recouverte de tuiles plates ou d'ardoises dont la couleur correspond à la dominante de la région.**

**Les pignons secondaires sont interdits ».**

Il s'agit de la réglementation de l'aire C sur les toitures qui est reprise.

**Alinéa 3** :

**« La largeur additionnée des percements en toiture ne dépasse pas la moitié de la longueur de la façade correspondante.**

**S'il y a plusieurs lucarnes, elles sont obligatoirement distinctes les unes des autres.**

**Les lucarnes doivent être placées en retrait de l'aplomb du mur de façade extérieur et sur une seule rangée.**

**Les avant-toits ne peuvent pas être interrompus au droit des lucarnes ».**

Il s'agit en fait de reprendre la réglementation, là aussi, de l'aire C où on a des toits à pans et de l'appliquer par analogie et par cohérence au reste de la disposition qui touche ici cette aire B.

Donc, en résumé, l'idée cela aurait été simplement de biffer l'alinéa qui disait que le toit était plat, pour le remplacer par l'alinéa qui dit que les toitures sont à pans. Simplement cela a d'autres implications que simplement modifier un petit bout d'article comme cela.

Donc l'idée, M. Staeger le répète, de cet amendement, pour simplifier un petit peu ce développement compliqué, c'est de dire que l'on remplace le toit plat par une toiture à pans.

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Alexandre Staeger de bien vouloir lui apporter cet amendement.

M. Stéphane Barbey a simplement une question. Il aimerait savoir les conséquences de cette modification, parce qu'à première vue il lui semble que l'autorité supérieure devra se prononcer puisqu'il s'agit quand même d'une modification majeure, qu'il y a des questions techniques délicates, pour tous ceux qui ne sont pas architectes dans cette salle et ils sont sûrement nombreux. Il semble à M. Barbey qu'il y a un problème et il aimerait qu'on lui réponde si le plan entrera en vigueur ou si à cause de cette modification il devra faire un tour auprès de l'administration, avec de nombreux mois de retard pour un chantier qui lui semble prêt à démarrer. M. Barbey demande qui peut lui répondre ?

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Stéphane Barbey pour cette question tout à fait pertinente. Il est évident que les implications sur cette modification reporteraient très vraisemblablement la réalisation à quelques mois.

M. Neukomm rappelle quand même qu'à Chernex il n'y a pas que des bâtiments à toits à pans, il y en a un certain nombre qui sont aussi à toits plats. Le fait est qu'ils sont intégrés dans un concept, et que le concept leur paraît tout à fait cohérent à ce stade-là, et naturellement que la Municipalité s'oppose vivement à ce dépôt d'amendement.

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement.

M. Stéphane Barbey remercie pour les informations que l'on vient de recevoir de M. le Municipal et il invite évidemment l'assemblée à voter contre cette proposition.

M. Alexandre Staeger déclare qu'évidemment toute modification du règlement risque de retarder son entrée en vigueur et le début des travaux forcément, y compris celle que l'on a peut être déjà acceptée. Donc finalement il ne voit pas pourquoi une modification serait traitée différemment d'une autre.

Par rapport à la question de fond, il semble à M. Staeger particulièrement inesthétique, même les bâtiments qui ont des toits plats qui sont déjà construits, donc il estime que pour lui c'est un principe, dans une zone village on doit avoir des toitures à pans, éventuellement mansardées mais en tout cas pas plates.

Mme Catherine Buchet Bulliard respecte le dépôt de cet amendement de la part de Montreux Libre, mais elle aimerait rajouter qu'en commission il en a été longuement parlé et qu'il a été refusé par tous les membres de la commission sauf 1 abstention des Verts, et évidemment accepté par Montreux Libre.

Donc la discussion a eu lieu, et pour répondre à M. Stéphane Barbey, s'il veut des nouvelles il peut s'adresser à M. Florian Chiaradia qui était membre de cette commission.

M. Florian Chiaradia aimerait juste préciser à Mme Catherine Buchet Bulliard que normalement, en commission, on a droit au secret du vote.

M. le Municipal Christian Neukomm ne veut pas répondre et appondre à tout bout de champ, mais il tient à dire à M. Alexandre Staeger qu'il ne faut pas comparer des pommes et des poires. Entre modifier l'ouverture d'une servitude publique 24 heures sur 24 ou la fermer à 22h00 et l'ouvrir à 06h00, cela n'implique pas forcément un retard dans le projet de plusieurs mois.

M. Christian Neukomm croit que pour la toiture là on touche à des éléments beaucoup plus sensibles, un peu plus structurant du plan, pour le modifier et le reporter, pas aux calendes grecques mais à quelques mois en tout cas.

M. le Président déclare que l'on va voter sur cet amendement et demande s'il faut qu'il le relise, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle que les personnes qui votent oui acceptent l'amendement et ceux qui votent non le refusent.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 67 NON, 8 OUI et 6 abstentions.**

**Page 22** : Il y a un 2<sup>ème</sup> amendement.

M. Alexandre Staeger déclare qu'effectivement il a un 2<sup>ème</sup> amendement qu'il avait préparé au cas où le précédent était refusé.

En fait sur ce 2<sup>ème</sup> amendement il s'agit simplement de supprimer l'accessibilité au toit qui ne sert plus à grand-chose vu le changement d'affectation par rapport au premier projet. C'est une information, sauf erreur de sa part, qui est arrivée après la commission, qui a été pertinemment intégrée au rapport, et il profite donc de cette information pour redéposer l'amendement qui est exactement le même cette fois. Il n'y a plus de grosse lecture, cet amendement est exactement le même que celui qui a été déposé en commission.

C'est donc toujours à l'art. 2.10.

L'alinéa 1 reste inchangé.

A l'al. 2 il s'agit simplement de supprimer la 2<sup>ème</sup> partie de telle sorte qu'il reste : « **Le bâtiment présente une toiture plate afin de favoriser l'ouverture visuelle vers le centre villageois ancien** ».

Les alinéas 3 et 4, quant à eux, restent inchangés.

M. le Président demande à M. Staeger de bien vouloir lui apporter cet amendement.

M. le Municipal Christian Neukomm croit que pour écourter les débats il signale que la Municipalité ne combattra pas cet amendement, dans la mesure où M. Bernard Tschopp l'a noté dans son rapport. La Municipalité a obtenu de la part du maître de l'ouvrage et de la personne qui a rédigé ce règlement des explications. C'est une scorie de l'ancien mode de distribution des locaux qui nécessitait une séparation.

En l'occurrence, vu le fait qu'ils ont organisé la crèche-garderie sur le bâtiment C, du coup cette surface qui pouvait être accessible n'a plus de raison de l'être et le maître



de l'ouvrage n'a pas un intérêt absolu à la rendre accessible, donc la Municipalité ne le combattra pas.

M. Florian Chiaradia souhaite juste rebondir sur ce que vient de dire M. le Municipal. puisque c'est un des arguments qui a été longuement servi en commission, c'est l'impossibilité de modifier l'affectation des lieux, notamment à cause de la garderie qui devait nécessairement occuper le bâtiment C, et bien là on vient d'apprendre qu'il était prévu un accès pour le toit pour cette crèche garderie.

Donc M. Chiaradia remercie la Municipalité pour cette information et il espère que toutes et tous la garderont en mémoire lors du vote final du projet.

M. Alexandre Staeger tient à préciser qu'il a commis une légère erreur. Il a supprimé un peu trop de choses, il voulait juste supprimer le mot « **accessible** », comme cela avait été fait en commission, et il a complètement supprimé le côté végétalisé de la toiture ce qui serait quand même dommage.

M. le Président déclare à M. Staeger que si c'est le même amendement qui figure dans le rapport, il faut quand même que M. Staeger lui l'apporte, mais M. le Président va demander à M. Tschopp d'en donner lecture.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture de l'amendement :

« **La toiture est végétalisée** ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. M. Le Président Christian Bécherraz déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 35 NON, 27 OUI et 13 abstentions.**

**Page 23** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Page 24** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Page 25** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Page 26** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Page 27** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Page 28** : La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président ouvre le vote sur le règlement tel qu'amendé.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce règlement tel qu'amendé par 69 OUI, 2 NON et 9 abstentions.**

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 30/2016 de la Municipalité du 26 août 2016 au Conseil communal relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ)

"Chernex Village" ainsi que la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.-

**Oui** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. d'adopter le PQ "Chernex Village" et son règlement spécial tel qu'amendé ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique ;
3. d'accepter la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.- ;
4. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PQ "Chernex Village" ;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de la mise en œuvre de ce préavis.

La commission a soutenu ces conclusions par 8 oui, 1 non, 1 abstention.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 68 OUI, 5 NON et 6 abstentions.**

**8.9 sur le préavis No 33/2016 relatif à l'adoption des modifications apportées au dossier de révision du Plan général d'affectation (PGA) à la suite de l'approbation préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) du 10 juin 2015. (Rapp : M. Grégoire Furrer) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis.

C'est avec une entière satisfaction que nous voyons enfin une solution se dessiner pour notre PGA, ainsi qu'une sécurité juridique pour la gestion de notre urbanisme, dès que le PGA sera sous toit, et cela pas avant le 2ème semestre 2017.

Quant aux oppositions aux nombres de 12, 11 sont recevables.

Malgré cela, le groupe UDC soutient la levée de ces oppositions.

C'est la seule possibilité de faire avancer ce PGA. Nous sommes conscients que ce rétropédalage ne plaise pas à tous les propriétaires. C'est l'intérêt général de notre Commune qui est en jeu. Je vous remercie ».

La discussion se poursuit.

M. Heinz Schoeneich soutiendra ce préavis. Cela fera 10 ans, en mai de l'année prochaine, que le dossier a été mis à l'enquête une première fois, une deuxième fois en 2013, une troisième fois en 2016, donc cela s'accélère un petit peu, et il souhaiterait que la Municipalité puisse renseigner le Conseil sur l'énumération des étapes qui restent à franchir pour ce dossier, pour qu'enfin la population ne dispose que d'un seul document qui régit son territoire et non pas de deux documents avec lesquels il faut jongler.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président demande à M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, de parler des oppositions et des votes de la commission.

M. Furrer a juste une question. N'est-il pas souhaitable de traiter le règlement ? Vu qu'ils ont d'abord traité le règlement et ensuite les oppositions, ce serait plus simple pour les commissaires de garder le même ordre que lors de la commission.

M. le Président Christian Bécherraz passe au règlement et il ouvrira la discussion pour chaque article.

**Pour les Art. 17, 17 bis, 28 bis, 28 bis.1, 28 bis.2, 28 bis.3, 28 bis.4 :**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président ouvre le vote sur ces articles.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces articles par 74 OUI, 0 NON et 1 abstention.**

M. le Président demande à M. Furrer de lire les résultats des votes pour les oppositions.

M. Furrer déclare que la commission a accepté globalement toutes les réponses de la Municipalité, mais pas de la même manière. Certaines ont été acceptées à l'unanimité d'autres avec certaines abstentions voire avec des voix contraires.

M. Furrer demande à M. Le Président s'il veut lire lui-même les oppositions et M. Furrer donnera les résultats des votes de la commission.

M. le Président trouve que cela serait trop long.

M. Furrer relève que la commission a accepté la réponse municipale à l'unanimité pour les oppositions 2, 4 et 5. On peut voter par groupe d'oppositions, mais c'est à M. le Président de décider de la manière de procéder.

M. le Président décide d'ouvrir le vote sur les oppositions 2, 4 et 5.

Il semble à Mme Irina Gote, que comme pour le Plan de Quartier de Chernex, le Conseil a accepté les réponses municipales par rapport à chaque objet, par rapport à chaque opposition, et étant donné que l'objet est vraiment d'importance et que cela serait dommage que d'éventuels opposants fassent une procédure pour vice de forme, Mme Gote pense que ce serait dans l'intérêt de tout le monde que le Conseil puisse lever les oppositions les unes après les autres, même si effectivement la commission s'exprime à l'unanimité de ses membres en faveur de la levée des oppositions 2, 4 et 5.

Mme Gote pense que pour être vraiment juste et vraiment suivre le règlement, étant donné que c'est un objet d'importance et que c'est un objet sensible, il faut faire cela dans les règles et accepter les réponses les unes après les autres.

M. le Président Christian Bécherraz décide donc de voter opposition par opposition.

**Opposition 1** : Monsieur René Dubochet – parcelles Nos 7449, 8516 et 3818 – Chailly, représenté par Me Marcel Heider

**Cette opposition a été déclarée irrecevable.**

**Opposition 2** : Monsieur Patrick Fonjallaz, Monsieur et Madame Guy Stuby – parcelles Nos 12703 et 8234 – Châtelard, représentés par Me Denis Bridel.

L'opposition a fait l'objet de conciliation.

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission a accepté la réponse municipale à l'unanimité.

M. Olivier Blanc s'excuse, il y a longtemps qu'il a demandé la parole, et il désire savoir si on peut revenir à l'opposition 1. L'opposition est effectivement irrecevable mais cela n'empêche pas le Conseil de la voter comme irrecevable. C'est une réponse, on répond à l'opposant qu'elle est irrecevable. C'est une réponse argumentée et il lui semble que le Conseil peut aussi se prononcer sur cette question en toute rigueur. On répond à l'opposant que son opposition est irrecevable, mais c'est une réponse.

M. Christophe Privet intervient maintenant parce que l'on n'est pas toujours réactif à la seconde. Il souhaiterait juste que M. le Président rappelle que dans certains cas il existe dans le règlement du Conseil la récusation d'un ou des Conseillers communaux qui pourraient être éventuellement touchés par des levées d'oppositions ou pas, ou par des préavis, comme par exemple dans le cadre du préavis précédent, où l'un des membres du Conseil aurait dû simplement annoncer, au procès-verbal, qu'il se récusait, ce qui aurait été simple à faire.

Puisque M. Olivier Blanc veut voter sur l'opposition no 1, M. le Président va procéder au vote sur cette opposition.

M. Christophe Privet, vu que cela avait l'air de soulever des questions au Conseil, alors effectivement il joue la transparence, et il croit que M. Julien Chevalley était précédemment touché par le préavis précédent. Il aurait peut être donc pu signaler au procès-verbal qu'il se récusait.

M. le Président déclare que l'on ne va pas polémiquer trop longtemps. Il ouvre le vote sur l'opposition No 1, irrecevable.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 60 OUI, 0 NON et 5 abstentions l'irrecevabilité de cette opposition.**

M. le Président ayant déjà évoqué l'opposition No 2, il ouvre le vote sur cette opposition No 2.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 70 OUI, 0 NON et 2 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 3** : Messieurs Julien, Laurent, Thierry Chevalley – parcelles Nos 3460 et 3462 – Maula Ferran Est – représentés par Me Pierre-Yves Brandt.

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, tient simplement à rappeler que la commission accepte la réponse municipale de lever cette opposition No 3 par 8 oui et 2 abstentions.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 69 OUI, 0 NON et 9 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 4** : Monsieur Jean-François Besson – parcelles Nos 8398, 8397, 8396, 8456 et 8457 – représenté par Me Jean-Michel Henny

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale à l'unanimité.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 78 OUI, 0 NON et 1 abstention la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 5** : Mesdames Heidi Tarelli-Hülimann et Maha Raouhi – parcelles Nos 5085, 5238 et 5285 – Chernex – représentées par Me Benoît Bovay

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale à l'unanimité.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 73 OUI, 0 NON et 3 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 6** : Monsieur Eric Dubosson & consorts – représentés par Me Thibault Blanchard

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 65 OUI, 3 NON et 4 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 7** : Monsieur François Morier – parcelle No 3464 – Chernex

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 7 par 7 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 70 OUI, 0 NON et 6 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 8** : Madame Françoise Brügger – parcelle No 3464 – Chernex

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 8 par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 70 OUI, 2 NON et 5 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 9** : Messieurs Jean-Daniel et Bernard Monnet – parcelles Nos 8462 et 8463 – Chernex – représentés par Me Benoît Bovay

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 9 par 7 oui et 3 abstentions.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 66 OUI, 0 NON et 9 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 10** : Monsieur André Regné – parcelle No 5312 – Territet

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 10 par 6 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 64 OUI, 4 NON et 6 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 11** : Monsieur Charly Cheseaux – parcelle No 7410 – Chailly – représenté par Me Denis Sulliger

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 11 par 9 oui et 1 abstention.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 69 OUI, 0 NON et 4 abstentions la réponse de la Municipalité.**

**Opposition No 12** : Helvetia Nostra ; Monsieur et Madame Jean-Pierre Hinderer ; Monsieur et Madame Jacques Ehinger ; Madame Ursula Wüest ; Monsieur et Madame Thomas Käser ; Madame Frehat Beyeler ; Monsieur José Gomez – représentés par Me Rudolf Schaller

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 12 par 6 oui et 4 abstentions.

Le vote est ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte par 59 OUI, 2 NON et 18 abstentions la réponse de la Municipalité.**

M. le Président ouvre encore la discussion sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 33/2016 de la Municipalité du 22 août 2016 au Conseil communal relatif à l'adoption des modifications apportées au dossier de révision du Plan général d'affectation (PGA) à la suite de l'approbation préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) du 10 juin 2015,

**Oùï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. d'adopter les modifications apportées au plan général d'affectation (PGA) ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique complémentaire du 3 juin au 4 juillet 2016 ;
3. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement les modifications apportées au plan général d'affectation (PGA) ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption des modifications apportées au plan général d'affectation (PGA).

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 77 OUI, 0 NON et 1 abstention.**

**8.10 sur le rapport-préavis No 31/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum pour la fourniture et la pose d'afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings et en réponse au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016, « Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ». (Rapp : M. Yves Laurent Kundert) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis d'un montant de CHF 64'000.- pour la fourniture et pose d'afficheurs indicateurs de places libres dans nos parkings montreusiens.

Cette commission a soulevé les choix judicieux ou non des emplacements choisis. Il est bien clair que la pose de ces panneaux nécessite des raccordements électriques et informatiques. Le rapport choix de l'emplacement face aux contraintes de raccordements est excellent puisque le total des raccordements est de CHF. 4'000.00.

Le groupe UDC se réjouit de voir fonctionner ces indicateurs puisque leur mise en service est prévue pour le marché de Noël de cette fin d'année. Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le rapport-préavis No 31/2016 de la Municipalité du 26 août 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum pour la fourniture et la pose d'afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings et en réponse au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016, « Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville »,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

1. que par le présent rapport-préavis, il a été répondu au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016 « Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville »;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en place des afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 431.3312, sur une période de 5 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI, 3 NON et 2 abstentions.**



**8.12 sur le rapport No 21/2016 relatif au postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz intitulé « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements ». (Rapp : M. Michel Posternak).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Si l'aspect pratique et l'historique du dossier nous poussent à prendre acte de ce rapport et à accepter ce principe de vente, je regrette, en quelque sorte, le traitement «peu sensible» de cet objet par la Municipalité.

Et il est vrai que la configuration des lieux est un vrai casse-tête, particulièrement détériorée par la transformation en PPE il y a 40 ans. Mais force est de constater que la Municipalité semble quelque peu échaudée par l'expérience de l'Audiorama, et désormais semble traîner ce bien comme un boulet. Cette expérience muséale passée peut expliquer éventuellement aussi la réception pour le moins sceptique du projet "Territet 2018", sur lequel le rapport ne s'étend pas.

On peut peut-être le regretter, puisque ces intentions muséales paraissent en parfaite conformité avec les lignes directrices de la politique communale, qui d'ordinaire, ne manque aucune occasion pour ériger culture et tourisme en valeur sûre.

En tous les cas, je tiens à rappeler qu'avec cet objet, la Municipalité porte une responsabilité dans l'avenir de Territet : ces surfaces représentent une opportunité considérable de développement, qui pourrait à tout le moins, tenter de corriger le manque criant d'investissement dont a bénéficié Territet ces dernières années. Commerces et établissement publics en mode survie, bureau de poste fermé, il est grand temps que la Municipalité envisage quelque chose d'innovant pour Territet. Je souhaite donc que la Municipalité tienne compte de ce paramètre pour envisager la suite à donner à cet espace, au-delà du seul critère financier. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport fait suite à la prise en considération par notre Conseil communal, lors de sa séance du 5 septembre 2012, du postulat demandant une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, pour analyser l'opportunité de la création de logements.

Notre Municipalité a décidé d'y répondre par un rapport, c'est son choix. C'est le rapport en lui même qui pose problème. Ce rapport doit partir de l'état existant et de chiffrer et planifier un état futur : création de

logements et mise en valeur de la salle Sissi et des salles attenantes. Ce n'est pas le cas.

Ce rapport est basé sur une expertise immobilière faite par un bureau d'expertises et conseils immobiliers. La commission a demandé à pouvoir en prendre connaissance. Refus du Municipal, c'est secret. Notre commission a dû insister lourdement pour se le faire envoyer par voie informatique. Malheureusement les 5 commissaires qui l'on reçu n'ont pas pu l'ouvrir.

La commission n'ayant pas la vérité devant les yeux a demandé l'organisation d'une visite du bâtiment, le résultat du vote, 8 oui et 1 non.

La visite a été fixée le 24 août sous l'experte conduite de Monsieur B., du service des Domaines et Bâtiments. Un bâtiment de 13'300 m<sup>3</sup> et d'une surface de plancher de 3'400 m<sup>2</sup>. Lors de cette visite, la commission a pris connaissance d'un deuxième accès à l'immeuble par le dépôt à calèche et où il fallait construire une nouvelle cage d'escalier. Ces deux points en contradiction totale avec le dit rapport.

Après cette visite, la séance de commission se poursuit à l'Hôtel Bristol. Le Municipal porte à notre connaissance que notre commune n'a pas l'argent pour les travaux, qu'elle ne veut pas s'embêter avec cet immeuble et qu'elle ne veut pas gérer des appartements. Là-dessus le Chef de service jette des prix abracadabrantesques, mais reconnaît qu'à court terme, notre commune doit réinvestir dans le remplacement des fenêtres, la réfection de la toiture qui fuit et qui va détériorer le bâtiment ainsi que la salle Sissi. Le renouvellement des installations techniques est aussi prévu.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, le groupe UDC vous rappelle que vous ne pouvez prendre une décision politique qu'avec la vérité devant vous. Malheureusement ce n'est pas le cas de ce rapport. C'est pourquoi le groupe UDC s'abstiendra, quant au commissaire ayant participé à cette commission, il ne participera pas au vote en signe de protestation. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Vincent Haldy donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Avant de passer au vote, il me semble pertinent d'éclairer certains Conseillers sur le point qui intéresse particulièrement Montreux Libre, à savoir : « La Salle SISSI », en vous projetant quelques images. J'espère que la technique pourra projeter les images que je lui ai soumises. Je ne sais pas si c'est le cas.

Combien de rapports nous sont soumis, abondamment illustrés d'images et de plans techniques. Celui qui nous concerne aurait mérité quelques illustrations de ce monument historique classé en note 1 (monument d'importance nationale) au recensement historique.

Qui de l'avis de tous représente un joyau de l'architecture dite : « Belle Epoque » sans équivalence et sans doute le plus beau fleuron des biens que possèdent encore la Commune de Montreux (je vous laisse en juger par vous-même).

Nous nous étonnons, à la lecture du rapport, de la naïveté dont fait preuve la Municipalité en déclarant : « La Commune recherche des partenaires privés qui auraient un intérêt à s'investir pour la collectivité publique ».

En effet, au vu des nombreuses démarches déjà entreprises afin de vendre ce bien, y compris le projet « Territet 2018 » qui verrait s'y installer un musée de l'hôtellerie, et compte tenu des contingences drastiques imposées par les Monuments et sites pour tout projet de transformation, il nous paraît illusoire de trouver cette perle rare.

Devrons-nous attendre, que des autorités supérieures, mettent en demeure la Commune afin de prendre des mesures de sauvegarde de cet élément patrimonial, comme on a pu le constater pour d'autres dossiers.

Le but du postulant avait pour mérite de faire entreprendre des travaux de restauration à moindre coût plutôt que de brader notre patrimoine comme le recommande la Municipalité. Merci ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet aimerait revenir sur ce dont M. Franco Meichtry a informé le Conseil lors de ses déclarations, à savoir que des documents avaient été demandés par la commission, en l'occurrence un rapport qui de l'avis de M. Privet semble important, à savoir une évaluation de ce bâtiment faite par une société spécialisée dans l'immobilier.

M. Privet croit qu'à la rentrée du Grand Conseil il va aller voir M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, et lui demander s'il veut bien envoyer, pour la 2<sup>ème</sup> fois, à notre Municipalité, la petite brochure, le petit fascicule à l'attention des Municipalités qui rappelle la "L'info".

Lorsqu'un citoyen ou un Conseiller communal souhaite avoir une information, on la lui transmet. Au pire, on demande au président de la commission d'y mettre la confidentialité. M. Privet commence à avoir un peu de peine, sur des sujets aussi importants où il y a l'enjeu d'une partie historique de Montreux, que ce type de document soit refusé dans un premier temps aux commissaires, et qu'il faille par la suite s'énerver, voire menacer pour les recevoir. Il apprécierait, à l'avenir, en tout cas à titre personnel, que lorsque l'on demande des documents en commission ils soient fournis en temps et en heure. Parce que si on prend les derniers rapports, bien souvent les informations sont données soit après la rédaction du rapport, soit après la commission.

M. Christophe Privet souhaitait relever que cela devenait franchement assez agaçant.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther, avant de revenir sur le fond, aimerait revenir sur les propos de M. Franco Meichtry relayés par M. Christophe Privet.

M. Caleb Walther croit qu'il n'était pas à la même commission hélas, mais il espère qu'il était avec d'autres commissaires. Ils n'ont jamais refusé de donner ce document, il ont estimé et dit en toute transparence à la commission, qu'ils estimaient que ce document n'était pas nécessaire pour traiter le rapport municipal. La commission en a discuté, elle a décidé finalement d'avoir accès à ce document. La Municipalité a dit oui, mais justement comme le disait M. Privet, pour autant que la confidentialité sur ce document soit garantie. Ce document a été transmis le lendemain. Cela c'était au début de l'été. Commission à la fin de l'été et en commission la Municipalité apprend que M. Franco Meichtry n'a pas réussi à ouvrir le document. Mais il n'a ni manifesté cela auprès du président de la commission, et ni auprès de la Municipalité.

M. le Municipal Caleb Walther peut garantir que le lendemain le document était transmis à M. le président, qui via le site internet l'a transmis à tous les commissaires, comme la commission l'avait demandé et il est totalement faux de dire que la Municipalité a essayé de le cacher ou de le garder pour eux, ou il ne sait quoi. Simplement, initialement, la Municipalité estimait que ce document n'était pas nécessaire et pas pertinent pour la discussion.

Maintenant M. Caleb Walther se permet de revenir sur le fond. La Municipalité n'est pas en train de brader un joyau du patrimoine de Montreux. Ce bâtiment a été acheté par la Municipalité dans le cadre d'un projet, celui de l'Audiorama. Ce projet n'existe plus. Et la raison pour laquelle la Municipalité avait acheté ce bâtiment n'existe plus non plus.

Maintenant la Municipalité cherche une solution, et elle demande au Conseil communal s'il accepte, que parmi les recherches de solution, il puisse être mis sur le marché et que la Municipalité puisse ensuite analyser ces offres. Peut-être bien qu'il n'y aura pas d'offres intéressantes et que la Municipalité devra elle-même faire quelque chose. Peut-être il y aura des offres intéressantes. Mais la Municipalité demande simplement au Conseil si elle peut le faire.

La Municipalité aurait très bien pu ne pas poser la question au Conseil, ne pas soumettre cette intention et que le Conseil apprenne, via il ne sait quel document, que tout à coup la Municipalité avait mis en vente ce bâtiment, et M. le Municipal Caleb Walther croit deviner que la réaction aurait été tout autre.

C'est par transparence que la Municipalité propose au Conseil de mettre ce bâtiment pas forcément en vente, mais de le mettre sur le marché afin d'avoir des offres. Ces offres peuvent contenir plusieurs variantes, notamment s'agissant de la « Salle Sissi ». Et c'est sur la base de ces offres que la Municipalité pourra poursuivre ses réflexions, et le cas échéant revenir devant le Conseil avec un projet de vente ou non.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger se permet de revenir juste sur les propos de M. Franco Meichtry et de M. Caleb Walther. Il confirme qu'il a fallu insister pour obtenir le rapport, il s'en souvient.

M. Caleb Walther répète, M. Alexandre Staeger dit qu'il a dû insister, mais M. Caleb Walther lui dit qu'il n'a pas fallu insister, mais qu'il a fallu discuter.

M. Alexandre Staeger reprend la parole pour dire qu'ils ont dû insister et que cela c'était lors de la séance qui a eu lieu, soit la première séance, à l'avenue des Alpes, dans la salle de conférence, située à l'étage au-dessus des Affaires sociales, et il se souvient très bien qu'il a fallu insister.

Pour revenir sur un autre aspect de l'intervention de M. Walther, M. Staeger déclare que ce n'est pas parce que la Municipalité fait preuve de transparence qu'il faut nécessairement accepter le rapport.

Donc, M. Alexandre Staeger invite le Conseil à refuser le rapport proposé par la Municipalité.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry tient à préciser, comme l'a dit M. Alexandre Staeger, que le 6 juillet le fameux rapport a été demandé, avec insistance. On l'a reçu, c'est clair, au début de l'été. On n'a pas pu l'ouvrir. A la séance à fin d'août, M. Meichtry a dit que le rapport avait été reçu, mais qu'il ne pouvait pas être ouvert.

Les commissaires qui ont reçu ce rapport, ils étaient 5 à l'avoir demandés, les 5 n'ont pas pu l'ouvrir. On a dit à M. Meichtry que c'était de sa faute, à quoi il a répondu que ce n'était pas de sa faute. Alors la commission s'est terminée, sans qu'ils aient eu le rapport devant les yeux. Ceci c'est le premier point.

Mais pour revenir à la séance du 6 juillet, ils ont dû insister lourdement, il y a eu une défiance vis-à-vis de M. Caleb Walther. La commission n'ayant pas la vérité devant les yeux a demandé l'organisation d'une visite du bâtiment. Huit personnes sur neuf ont demandé la visite.

Après une fois, deux fois, trois fois, il ne faut pas venir dire à M. Meichtry le contraire au plénum, cela ne va pas. M. Meichtry le garantit, cela ne va pas.

Ensuite de cela, M. Meichtry rappelle juste une chose. Ce postulat, la moindre des choses, vis-à-vis du Conseil – il a été adopté par le Conseil pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune pour analyser l'opportunité de la création de logements – M. Meichtry l'a répété trois fois en commission, la commission ne s'est pas encore prononcée, et la Municipalité vient, en finalité de ce postulat, proposer une vente. Cela ne se fait pas, M. Meichtry est désolé, c'est de la compétence du Conseil et non de la Municipalité en ce qui concerne les bâtiments. M. Franco Meichtry est très mécontent de cette séance de commission.

M. le Président Christian Bécherraz, avant de continuer, demande aux membres du Conseil de vérifier l'insertion de leur carte, car à l'écran il n'y a plus que 60 Conseillers.

La discussion continue.

M. Raphaël Corbaz voulait juste préciser qu'effectivement il a demandé le rapport avant la première séance de commission, et M. le Municipal lui a précisé que non effectivement, il ne voulait pas rendre public le rapport, en le donnant sous forme électronique. Mais M. le Municipal lui a donné accès au document en l'informant que M. Corbaz pouvait aller le consulter au Service des domaines et bâtiments.

Après, M. Corbaz a demandé avec insistance d'avoir le rapport sous forme électronique, parce que passer 6 heures au Service des domaines et bâtiments cela l'embêtait un petit peu. A tout moment ils ont eu droit à l'accès au document, mais auprès du Service des domaines et bâtiments, il fallait donc se déplacer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Posternak, avant la lecture des conclusions, précise juste quand même un point. Il a envoyé, le lendemain de la première séance de commission, le rapport d'expertise à tous les commissaires. Il y en a deux, parmi ces commissaires, qui lui ont fait savoir qu'ils n'arrivaient pas à ouvrir ce document internet. M. Posternak le leur a envoyé par mail ordinaire, mais M. Meichtry ne lui a pas fait savoir qu'il n'avait pas réussi à l'ouvrir.

Donc M. Posternak ne pense pas que M. Meichtry puisse se plaindre de ne pas avoir eu ce document à disposition lors de la deuxième séance de commission.

M. Michel Posternak, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le rapport No 21/2016 de la Municipalité du 3 juin 2016 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz intitulé « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements »,

**Oùï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. de prendre acte du présent rapport relatif au postulat de M. Emmanuel Gétaz pris en considération le 5 septembre 2012 et intitulé à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Emmanuel Gétaz intitulé « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements ».

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 45 OUI, 14 NON et 20 abstentions.**

## **9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :**

M. le Président Christian Bécherraz rappelle aux présidents des commissions futures de bien vouloir rendre leur rapport dans les délais impartis, soit le dimanche soir, car il y a des délais d'impression et d'envoi pour que les membres du Conseil reçoivent les enveloppes le jeudi qui précède la séance du Conseil.

Pour cette séance, le lundi matin, 9 rapports manquaient. M. le Président et l'administration ont dû appeler les personnes concernées pour qu'elles les envoient. Il demande aux Présidents de groupe de le rappeler lors de leur séance.

Pour les Présidents de groupe, le délai d'inscription des commissaires sur le site du Conseil est le mardi à 16h00. Il les en remercie d'avance.

### **9.1 No 35/2016 relatif à l'adoption du budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la séance de la commission intercommunale : le mercredi 2 novembre 2016 à 18 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens) ;**

Le rapporteur est M. Yanick Hess.

La discussion préalable est ouverte.

M. Yanick Hess demande à Mme Susanne Lauber Fürst de passer auprès de lui, à la fin de la séance, pour la dite commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **9.2 No 36/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.00 au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent. (Date de la séance de la commission : le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **9.3 No 37/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Date de la séance de la commission : le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les préavis Nos 36/2016 et 37/2016, vu l'unité de matière, seront étudiés par la même commission, mais il faudra deux rapports distincts.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Montreux Libre : Mme Susanne Lauber Fürst

Membres : Mme Anne Saito, MM. Nicolas Büchler, Julien Chevalley, René Chevalley, Denis Golaz, François Grand, Patrick Grognuz, Anthony Huys, Lionel Winkler.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**9.4 No 38/2016 relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 pour la réalisation de 62 logements sur dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. (Date de la séance de la commission : le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;**

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le préavis qu'on nous soumet est lacunaire.

En effet, il ne présente pas de projets détaillés des constructions.

Or, le secteur concerné est délicat. Il abrite en effet une place de jeu public, qui est la seule zone verte de cette portion de territoire.

Le préavis ne nous dit pas ce qu'il en restera après que les bâtiments auront été construits.

Pour ma part, je ne peux pas me prononcer sur ce préavis sans disposer de telles indications.

Je souhaiterais donc que les commissaires puissent obtenir des données précises sur l'emplacement exact des constructions prévues et leur emprise au sol.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion préalable continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est avec un grand plaisir que le groupe PLR constate qu'il existe encore des solutions intelligentes, permettant d'offrir la possibilité à nos sociétés coopératives d'habitations que sont la SCHaM et la SOCIM de construire des immeubles à loyer abordable en milieu urbain.

Il y a un besoin avéré à Clarens de trouver des solutions de logements accessibles à des jeunes travaillant localement, à des familles proches des écoles et des commerces ou à nos aîeux qui désirent rester le plus longtemps possible en appartement.



Le PLR salue la démarche et souhaite de bonnes délibérations à la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion préalable continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste salue l'arrivée de ce préavis qui va tout à fait dans le sens de ce que nous demandions, depuis de nombreuses années, à savoir la mise sur le marché d'appartements à loyers subventionnés.

En effet, depuis quelques années beaucoup d'appartements de ce type étaient sortis de l'offre proposée aux habitantes et habitants de notre commune, car le subventionnement se fait sur un laps de temps donné.

Ainsi, ce projet va permettre de donner une bouffée d'air aux personnes de condition modeste de tous âges qui peinent à nouer les deux bouts et par conséquent aussi à se loger.

La création d'une garderie est également prévue, afin d'étoffer l'offre de garde de tout jeunes enfants.

Alors, un grand Merci à ces deux coopératives immobilières que sont la SCHaM et la SOCIM, qui ont mis leurs synergies en commun et qui nous présentent ce magnifique projet, avec l'appui de notre Municipalité. Je vous remercie ».

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre souhaite que les membres de la commission soient nantis du règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyer subventionné, le RC ou LLM, qui n'est d'ailleurs pas publié sur le site de la Municipalité. Donc s'il pouvait être transmis aux membres de la commission cela serait très gentil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : Mme Laurence Sierro

Membres : Mmes Sarah Boulahchiche, Charlotte Chevallier, MM. Olivier Blanc, Grégory Bovay, François Cardinaux, Bruno Femia, Vincent Haldi, Franco Meichtry, Cyril Pabst.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**9.5 No 39/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants. (Date de la séance de la commission : le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 20h30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : Mme Nathalie Antonijevic

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Geneviève Brunner, Carola Fastiggi, Carolanne Feissli, Sandra Genier Müller, Anne-Céline Jost, MM. Christian Allenbach, Christian Gagnat, Jörg Meyer.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**9.6 No 40/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur. (Date de la séance de la commission : le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 19h00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mme Ida Rodman, MM. Christian Bürki, René Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Patrick Gognuz, Romain Pilloud, François Pochon, Vincent Tschopp.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**9.7 No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 473'000.- pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 - dites ancienne menuiserie Held. (Date de la séance de la commission : le jeudi 27 octobre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux).**

La discussion préalable est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est indécis quant à la question de l'opportunité du regroupement des services administratifs proposés dans ce préavis.

En effet, certains estiment que l'administration fonctionne très bien actuellement et que partant, un regroupement des services de l'administration est inutile.

De plus, d'autres investissements, comme ceux des transformations du 2m2c, sont prioritaires. Ils estiment encore que l'estimation de la partie ex Held devrait faire l'objet d'une large consultation.

D'autres pensent au contraire qu'il convient de donner les moyens à la Municipalité de pouvoir présenter, dans les plus brefs délais, une vision claire sur le regroupement de l'administration communale et le maintien du NED, ainsi que du Skatepark.

Toutefois, l'ensemble du groupe s'accorde à dire qu'un projet final démesuré devrait être refusé, à l'image du projet d'Hôtel de Ville refusé suite au référendum, il y a quelques dix ans.

Pour ces raisons, nous nous réjouissons du résultat des débats de la commission qui, nous l'espérons, nous permettront d'adopter une position unifiée ».

La discussion préalable continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le concept de continuité verte présenté dans le préavis nous semble prometteur. Nous souhaitons qu'en commission, cet aspect soit néanmoins aussi mis en perspective avec les achats récents de parcelles aux CFF, à savoir le préavis 28/2013.

Les objectifs exprimés alors par la Municipalité étaient d'y créer de nouveaux cheminements piétonniers le long des voies ferrées, voire une nouvelle desserte du quai 3 de la gare, si l'on en croit ce qui a été développé dans ce préavis.

J'invite également la commission à se pencher spécifiquement sur le programme et l'affectation des espaces de ce bâtiment. Cet emplacement pourrait ainsi être un emplacement parfaitement adapté pour, par exemple, une Maison de Quartier à Montreux.

Par ailleurs, il y a quelques mois, d'autres solutions avaient été esquissées pour le NED et le Skatepark. Bref, je souhaite donc qu'on puisse faire le point sur toutes ces questions et vous en remercie.

Enfin une demande technique, il est fait mention à la page 5 du document de deux études, respectivement de circulation et environnementale. Je prie donc la Municipalité de mettre ces documents à disposition des commissaires avant la dite séance de commission. Je vous remercie ».

La discussion préalable continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le PLR est satisfait de l'arrivée de ce préavis qui sera certainement le projet catalyseur du réaménagement de l'ensemble du secteur de la gare, un des secteurs urbains stratégiques de la ville de Montreux.

Le potentiel de développement est conséquent et nous nous réjouissons de pouvoir contempler les projets qui seront, nous en sommes certains, étonnants par leur originalité et leur capacité d'intégration.

Le PLR fait aussi confiance à la Municipalité qui se démènera certainement pour ne pas faire supporter l'intégralité des investissements aux contribuables, en incitant des partenaires privés à « monter sur ce navire » ou plutôt à « monter dans le train ».

C'est l'un des projets majeurs de cette législature et le PLR félicite la Municipalité pour sa volonté d'aller de l'avant et reconstruire plus beau, plus utile et plus grand qu'avant. Il souhaite à la commission des délibérations constructives et se réjouit de soutenir ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des VERTS : M. Florian Chiaradia

Membres : Mme Anne-Céline Jost, MM. Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Anthony Huys, Jean-Noël Jourdan, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak, Bernard Tschopp.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS**

### **10.1 Motion de M. Daniel Manzini intitulée : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly ».**

M. Daniel Manzini présente quelques images qui permettent un tout petit peu de voir ce qu'il va aborder ce soir et donne lecture du développement de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors des grandes manifestations et aux horaires des pendulaires, une longue file de véhicules se forme sur la voie de droite de l'autoroute pour emprunter la sortie de Montreux. Le secteur autoroutier entre Vevey et Montreux devient très dangereux, seule la voie de gauche permettant la circulation. De nombreux automobilistes utilisent même la voie d'urgence pour sortir à Montreux.

L'origine de cet engorgement se trouve au niveau du carrefour du village de Chailly. Un carrefour où la présence de feux de signalisation péjore tant le transit en direction de l'autoroute que l'accès en direction de Clarens. Les conséquences sont évidentes : le flux des automobilistes demeure entravé. Il s'ensuit des perturbations jusqu'à l'autoroute.

La réalisation d'un giratoire à Chailly permettrait d'éviter cet écueil. Il répondrait à une certaine logique permettant surtout à tout automobiliste sortant de l'autoroute, d'atteindre le giratoire situé plus bas, à la Saussaz,

sans écueil, pour choisir soit de se rendre à Montreux ou à La Tour-de-Peilz.

La localisation de ce futur giratoire est encore facilitée par la présence d'un passage sous route. J'en ai parlé tout à l'heure. Ce dernier permet aux piétons de transiter entre le village de Chailly et l'école primaire en toute sécurité.

A maintes reprises, plusieurs Conseillers ont relevé des problèmes de feux de signalisation sur notre commune. A chaque fois, le service des travaux, par l'entremise de notre Municipal Monsieur Neukomm, leur a répondu qu'il partageait leur préoccupation.

Néanmoins, il avouait son impuissance face aux prérogatives de l'entreprise Siemens. Cette dernière, au bénéfice, semble-t-il, d'un contrat de maintenance et de gestion des feux de circulation, ne répondrait pas aux demandes de nos services. En clair, nous sommes dépendants de l'entreprise Siemens pour la gestion de notre trafic en zone urbaine.

En fonction de ce qui précède et afin d'améliorer la sécurité des usagers et de favoriser la fluidité du trafic, j'invite le Conseil communal à soutenir ma proposition. Je vous remercie pour votre attention et souhaite que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport ».

M. le Président Christian Bécherraz demande si un certain nombre de Conseillères et Conseillers appuient cette motion, ce qui est bien le cas.

M. Daniel Manzini remercie tous ceux qui ont accepté de lever la main à cette heure tardive.

Une commission sera nommée lors du prochain Conseil pour traiter cette motion.

M. le Président rappelle à tous les intervenants de bien vouloir envoyer par mail leur texte à Mme la secrétaire le plus rapidement possible.

## **11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

### **11.1 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « Sécurité routière pour les enfants de Brent ».**

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Des parents du village, préoccupés par la sécurité pour leurs enfants sur le chemin de l'école se sont adressés à moi. Chez nous, la plupart des enfants se rendent à pieds, soit à notre magnifique collège de Brent, soit à Chernex en empruntant le bus scolaire au Clos de la Foire, soit à Montreux-Est en partant de la gare de Fontanivent.

En **Mai 2014**, nous, parents et enfants, avons rempli un questionnaire portant sur le chemin de l'école. Et nous avons signalé les problèmes qui se posent chez nous, pour nos enfants, mais également pour d'autres piétons qui ont un besoin de considération tels que nos aînés.

En **Janvier 2016**, une brochure nous est transmise : « Les nouvelles du Plan de mobilité scolaire de l'école de Chernex ». On nous apprend que des visites de terrain ont été organisées par des spécialistes. Hélas, Brent et ses écoliers ne semblent pas exister sur cette carte.

Et je lis dans le 24h du 4 octobre 2016, que la Municipalité veut plus de sécurité pour les écoliers, mais Brent n'y est pas inclus, de nouveau.

Aujourd'hui, je m'adresse à la Municipalité avec les cinq questions suivantes :

1. Pourquoi le chemin de l'école des enfants de Brent n'a-t-il pas été inclus dans le plan de mobilité scolaire de l'école de Chernex et pourquoi les considérations des enfants et parents de Brent n'ont pas, à ce jour, été prises en compte ?
2. Pour les enfants qui se rendent à l'arrêt du bus scolaire au Clos de la Foire :
  - a. Un **panneau d'avertissement** « Attention aux enfants », peut-il être installé avant le Clos de la Foire, pour alerter les véhicules qui descendent, souvent à grande vitesse ?
  - b. La Route du Cheval Blanc ne dispose pas de trottoir. Des **bandes longitudinales jaunes pour piétons** sont-elles envisageables ?
3. Pour les enfants qui traversent le carrefour entre la Route de la Chapelle, le Chemin de la Laiterie, la Route du Cheval Blanc et le Chemin du Chantey : un **passage piéton** est-il envisageable ? Les enfants ne savent pas où traverser au mieux ce carrefour. J'ai été moi-même touchée par un fourgon qui reculait à toute vitesse, pour laisser passer une voiture qui montait depuis la Route de la Chapelle et qui oubliait de regarder dans le rétroviseur.
4. En vue de l'énorme activité de constructions d'immeubles à la Route de Plantières et l'augmentation du trafic : est-ce qu'une **Zone 30** est envisageable pour que les voitures qui descendent adaptent leur vitesse ? Mais avec quel impact sur le fait qu'actuellement ce tronçon est réservé aux bordiers et que la législation exige un choix : soit Zone 30, soit bordiers ?
5. Quels autres moyens pour sécuriser le chemin d'école pour nos écoliers sont-ils possibles ou déjà prévus ?

J'ai inclus un plan de situation dans mon interpellation, avec nos suggestions et je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. Merci ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie Mme Susanne Lauber Fürst pour ses questions pertinentes auxquelles il convient, au préalable, d'apporter un certain nombre d'éléments avant d'entrer dans les détails, et lui répond de la manière suivante :

Alors, effectivement le plan de mobilité scolaire concernait d'abord Chernex, éventuellement le bassin de recrutement du collège de

Chernex, et ceci parce que le Conseil d'Etablissement de Montreux, des deux établissements scolaires, l'avait souhaité.

Ils avaient souhaité de faire d'abord le collège de Chernex, ensuite le collège de gare 33 et de Vernex. Ces deux éléments ont été faits l'année passée. Ils ont abouti - puisque ayant sans doute des enfants au collège de Chernex vous avez reçu des questionnaires - à un certain nombre de propositions.

Certaines ont été mises en œuvre, d'autres vont l'être avec le plan de quartier de "Chernex Village", donc ces éléments-là sont en route. Actuellement la demande a été faite par le Conseil d'Etablissement de s'occuper du plan de mobilité scolaire du collège de Vinet.

Il est évident qu'en étant proche de Chernex, Brent est aussi compris dans ce périmètre. La brochure que vous avez reçue ne donnait qu'un résumé de la situation, par conséquent il y a des cartes plus détaillées qui vous seront sans doute remises pour que vous puissiez voir les divers éléments.

Mais vos suggestions sont intéressantes. Elles permettent d'élargir un tout petit peu la réflexion du pur plan de mobilité scolaire et Mme la Municipale Jacqueline Pellet propose que la Municipalité vous réponde par écrit après avoir analysé vos différentes propositions.

Mme Susanne Lauber Fürst remercie Mme la Municipale Jacqueline Pellet et se réjouit de sa réponse.

### **13.2 Interpellation de M. Bernard Tschopp portant le titre : « L'espace « Gare de Montreux », les CFF avancent : notre ville prend-elle le train ? »**

« Monsieur le Président, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Quelle bonne surprise de découvrir la mise à l'enquête publique du 12 septembre par les CFF. L'objet de la mise à l'enquête concerne principalement des travaux de transformation intérieure pour moderniser les guichets à la gare bien sûr et améliorer l'accès. Selon M. Jean-Philippe Schmidt, porte-parole des CFF, ces travaux prévoient la réouverture de l'ancien escalier central, fermé depuis des années pour cause de déprédations, car les CFF souhaitent redonner vie à ce second accès et que cette zone, un peu morte, soit plus fréquentée évitant en cela le vandalisme. Dans l'ambiance d'époque que les CFF espère retrouver, il y aura une amélioration de l'accès aux points de vente CFF, un nouvel espace pour un commerce et dans les étages un centre médical. Ces travaux sont planifiés dès janvier prochain pour se terminer à l'automne 2017. Alors enfin ça bouge à la place de la gare !

Par cette interpellation, je pose les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle, en concordance avec les CFF, prévu et planifié un plan de sécurité pour l'espace de la gare ? Si oui quels en sont les éléments principaux ?

- Au vu de la modification des espaces, la Municipalité a-t-elle étudié l'amélioration attentive de l'accueil et de l'information ?
- Pour revitaliser l'espace, les places de parc pour les véhicules (voitures, taxis, minibus, bus) ont-elles été repensées ?
- Le cheminement pour permettre une descente sur des escaliers roulants jusqu'à la Grand Rue devrait-il être enfin englobé dans le renouveau de l'espace de la gare ?
- Si la Municipalité prend le train de l'aménagement des espaces publics, peut-elle d'ores et déjà proposer un planning ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond à l'interpellation de M. Bernard Tschopp de la manière suivante :

« En guise de préambule aux questions de M. l'interpellateur, je rappellerai que parmi les différentes mesures qui avaient été initialement prévues par le projet d'agglomération Rivelac, le traitement des axes principaux av. de la Gare – Grand-Rue, notamment le secteur de la gare, avec pour objectif la création d'une plateforme intermodale, l'aménagement d'espaces publics sécurisés et cohérents, faisaient partie intégrante de l'un des chantiers urbains de ce projet Rivelac. A ce titre, et en parfaite adéquation avec le postulat de M. Patrick Aubort, traitant lui-même aussi de la Place de la Gare, la Municipalité a intégré ces études dans son dernier programme de législature.

Ainsi, sur la base d'un cahier des charges, un appel d'offres a été lancé auprès de quatre bureaux d'urbanisme, disposant de compétences multidisciplinaires, afin d'engager la dite réflexion. Le travail est toujours en cours avec le bureau retenu, cela en collaboration avec les CFF dans le cadre de leur projet de transformations de la gare ; plusieurs séances de travail ont donc déjà eu lieu avec une délégation municipale en charge de ce projet. On signalera à cet égard, qu'une participation au coût de la finalisation des études a d'ores et déjà été admise par l'ex-régie fédérale.

J'en viens aux questions :

**A la première question :**

Comme je l'évoquais en préambule, la Municipalité conduit le projet d'aménagement en étroite collaboration avec les CFF. Les grandes orientations du réaménagement postulent un usage prenant en compte la prééminence des flux piétonniers au droit du bâtiment de la gare en face de l'Hôtel Suisse Majestic, la réorganisation de la fonction des circulations ; on pense par exemple à la dépose minute, aux taxis, à l'accès aux commerces, ainsi que les problématiques sur la zone actuellement occupée par le stationnement de surface, ainsi que la création d'une trémie souterraine pour des piétons qui franchiraient l'avenue des Alpes en direction de la Grand-Rue.

**A la deuxième question :**



Il est naturellement établi que dans le cadre d'une réorganisation, respectivement le désencombrement d'espaces du type de celle de la Place de la Gare, nous conjuguons cela avec des circulations internes et nous intégrons le bâtiment CFF, s'agissant notamment de la remise en valeur de son escalier monumental, qui on en est certain conduiront à une revisite complète de l'espace et de la signalétique à terme.

### **A la troisième question :**

Cette problématique, comme en témoignent les grandes orientations du projet, fait partie intégrante de l'étude, et les dysfonctionnements constatés aujourd'hui, tant au niveau des circulations des véhicules, que ce soit les transports individuels ou en commun, que celle des piétons, appellent une redistribution fondamentale de l'espace de la gare.

### **A la quatrième question :**

Les Escaliers de l'Hôtel Suisse font en effet partie du périmètre d'intervention, afin de mettre en œuvre des solutions améliorant la transversalité des piétons à l'avenue des Alpes dont il est fait mention plus haut et en relation avec la Grand-Rue.

### **A la dernière question :**

Selon toute vraisemblance, l'étude d'avant-projet sera finalisée à la fin du premier semestre 2017 et conduira au dépôt d'un préavis en vue d'obtenir le financement des études de détail, puis d'une réalisation à l'horizon 2019-2020, selon les éléments du nouveau programme de législature.

M. Florian Chiaradia se permet juste de rebondir sur cette interpellation de son collègue Bernard Tschopp, puisqu'en fait l'aménagement intérieur et l'aménagement également des alentours du bâtiment de la gare préoccupent également les Verts, puisqu'ils ont déposés quelques observations auprès de la Municipalité lors de la mise à l'enquête récente de ce projet des CFF.

M. Chiaradia se permet, du coup, de demander à la Municipalité si on l'apprend maintenant ce soir, que le réaménagement conséquent de la gare aura lieu, si tout va bien, en 2019-2020, est-ce que, avant ces mesures-là, elle envisage de contacter une nouvelle fois les CFF – il est vrai que c'est sur le domaine public des CFF – mais de faire en sorte que ces panneaux qui entravent, devant le rez du bâtiment de la gare, la circulation des piétons et qui sont complètement contraires au concept des CFF de réhabiliter l'entrée centrale, de faire en sorte que ces panneaux publicitaires soient supprimés à brève échéance.

M. le Municipal Christian Neukomm prend note de la demande de M. Florian Chiaradia. Il rappelle ce qu'il a déjà dit dans la réponse à l'interpellation, la Municipalité est en contact étroit avec les CFF. Il y a des réunions qui s'échelonnent toutes les six à huit semaines. Donc ils sont parfaitement en phase avec ce projet et ils feront en sorte d'en parler lors de leur prochaine séance et donneront le retour des dites réflexions.

## **12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. le Président Christian Bécherraz a quelques informations. Il demande aux membres du Conseil de ne pas oublier leur carte, de déposer les bouteilles en PET dans le container.

Deux membres du Conseil doivent ramener leur carte de vote de remplacement auprès de l'Huissier.

Ne pas oublier d'envoyer les interventions à Mme la secrétaire.

Il remercie tous ceux qui se sont inscrits pour la sortie de samedi, on arrive à plus de 90 personnes, et il espère les voir à 08h00 au Kiosque à musique. C'est à cause du nombre d'inscriptions que le rendez-vous a été déplacé au Kiosque à musique, qui se trouve non pas à l'avenue des Alpes, mais au bord du lac.

M. le Président prie les nouveaux membres du Conseil de passer vers notre huissier afin de recevoir le règlement du Conseil communal.

Il prie l'assemblée de rester assise il y a encore une demande de parole.

M. Bernard Tschopp remercie M. le Municipal Christian Neukomm pour ses réponses très bien fournies.

M. Florian Despond a remarqué que dans les frais de commission pour la commission qui a traité du Plan de Quartier à Chernex – ce n'est pas de la faute du président de la commission, c'est un problème qui est récurrent et qu'il faudra améliorer à l'avenir – vu qu'il y a eu deux rapports qui ont été émis, il y a deux fois les frais. On a touché Fr. 200.- pour les 3 heures de séance et encore une fois Fr. 50.-, alors qu'en fait les Fr. 200.- suffisent, la commission ayant traité les deux préavis le même soir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Il souhaite à toutes et tous un bon retour dans leur foyer et donne rendez-vous à samedi, à toutes celles et ceux qui se sont inscrits, en les priant de s'habiller d'une manière sportive.

Il est 23h30, M. le Président lève la séance.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président:

La secrétaire:

Christian Bécherraz

Charlotte Chevallier

Annexes : 5 courriers

